

Martine BEHAR-TOUCHAIS

Professeur d'université
Université Panthéon Sorbonne (Paris 1)



Martine Behar-Touchais est Professeur à l'Ecole de Droit de la Sorbonne (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), où elle dirige le Département des masters de droit privé. Elle a été membre du collège du Conseil de la concurrence de janvier 2003 à janvier 2009. Elle est spécialiste de droit de la concurrence, de droit des contrats, spécialement des contrats de distribution, de droit de la consommation, et de droit du numérique.

Titres universitaires

- DEA de Droit Privé général (Paris II) Mention Bien
- DEA de Droit des Affaires (Paris II) Mention Bien
- Thèse de Doctorat d'Etat en droit : "le décès du contractant", dirigée par le Professeur Gérard Champenois, soutenue le 6 janvier 1986 à Paris II
Jury : MM. les Professeurs Pierre Catala, Gérard Champenois, Jacques Foyer, Christian Larroumet, Michel Grimaldi
Mention très honorable avec les félicitations du jury
- Prix de thèse de l'Université de Paris II
- Thèse publiée en 1988 chez Economica

Etablissements d'affectation :

- 1980-1981 : Chargée de travaux dirigés à Paris II
- 1981-1987 : Assistante à Paris II
- 1987-1989 : Maître de conférences à Paris V
- Agrégation : reçue au concours 1988-1989 (Président : M. le Professeur Yvon Loussouarn)
- 1989-1991 : Professeur à Toulouse
- 1991-1994 : Professeur à Rouen
- 1994-2011 : Professeur à Paris V
- depuis septembre 2011 : Professeur à Paris I

Services récents :

Cours de Magistère (Master 1) de Droit européen des affaires (droit européen de la concurrence).

Cours de droit du marché dans le M2 de droit des affaires et séminaires

Séminaires de droit de la concurrence dans le M2 commerce électronique

Cours spécial de Droit de la concurrence et des Procédures collectives

Cours de Droit des pratiques restrictives de concurrence en M2 Concurrence-Distribution

Responsabilités administratives :

- De 1997 à septembre 2011 : Directrice du Centre de droit des affaires et de gestion de Paris V (C.E.D.A.G.) (Equipe d'accueil classée A par l'AERES)

- De juin 2012 au 1er septembre 2017 : codirectrice de l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS-Institut Tunc) avec Judith Rochfeld (Equipe classée A+ par l'AERES) de 2012 à 2106 et avec Christine Boillot la dernière année.
- A compter du 1er septembre 2020, Directrice du Département des Masters de droit privé de l'Ecole de Droit de la Sorbonne (ancienne ufr 05)

Participation à des sociétés savantes :

Membre de l'association Henri Capitant
Membre du Comité français de droit international privé
Membre de l'Association Française d'Etude de la concurrence
Membre de l'Association Trans Europe Experts ;
(Membre fondateur du pôle Contrats Consommation et commerce électronique de Trans Europe Experts et Directrice de ce pôle de 2009 à 2016, soit pendant 7 ans, dont la dernière année en codirection)
Membre de l'Association des juristes de la défaillance d'entreprise
Membre de la Société de législation comparée
Membre de l'Association Européenne pour le droit bancaire et financier
Membre de l'Association internationale de droit économique
Membre de l'Association des professionnels du contentieux économique et financier (APCEF)

Autres fonctions ou activités :

- Membre du collège du Conseil de la Concurrence du 15 janvier 2003 au 15 janvier 2009
- Expert de la mission scientifique technique et pédagogique mise en place par le Ministère délégué à la Recherche et aux nouvelles Technologies pour l'appréciation des dossiers de LMD (2003-2006)
- Direction de la revue des ouvrages à la Revue Trimestrielle de droit civil du n° 1 de 2001 au n°1 de 2011
- Semestrialité d'actes courants à l'INFN de Paris (anciennement CFPN) depuis plus de trente ans
- Cours de Droit de la distribution et de pratiques restrictives de concurrence à l'école HEAD de 2012 à 2018
- Participation à de nombreuses journées de formation : Par exemple, Formation des juges italiens sur l'abus de position dominante, organisée par l'Université de Brescia, programme financé par l'UE-11 et 12 oct 2012 ; Formation des juges français organisée par l'ENM sur l'action de groupe en 2014 ; Formations sur la réforme des contrats, et la réforme du régime de l'obligation ; formation des juges français organisé par l'ENM sur le déséquilibre significatif, juillet 2019.

Groupes de recherche et réponses à consultation :

- Réponse à une consultation du Parlement européen : « Relations d'un instrument optionnel avec les lois nationales », Publications de l'UE

-direction de la Réponse à la consultation de droit européen des contrats, lancée par la Commission, Ouvrage collectif paru à la SLC, 2011, tome 1 de la collection TEE, codirection avec M. Chagny

-participation à la réponse sur les recours collectifs, Tome 2 de la collection TEE, SLC

-Etude pour le Parlement européen réalisée avec Bénédicte Fauvarque-Cosson, 2012, « La mise en oeuvre des instruments optionnels existants dans le domaine du droit civil européen »

http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/juri/dv/pe462425_/pe462425_fr.pdf

-Codirection du Groupe de travail sur les jeux en ligne (octobre 2011-juin 2012) : Tome 7 de la collection TEE à Société de Législation comparée. (publication mars 2013)

--Le fonctionnement du DCEV dans le cadre du Règlement Rome I, Etude commandée par Le Parlement européen, publiée en anglais et en français (pe462477, 95 pages) 2012

-Comparison of mandatory consumer protection provisions in the Common European Sales Law proposal and fourteen national laws (BG, CZ, DK, EL, IE, CY, LV, LT, LU, MT, AT, SI, SK, FI), 2013 (Tender No JUST/2012/EVAL/CT/0123/A4, Etude commandée par la Commission européenne). Elle fut disponible pendant 5 ans à l'adresse

http://ec.europa.eu/justice/contract/files/common_sales_law/reduced_final_report_en.pdf

-Codirection du groupe de travail sur la protection des données (2013-2014) (synthèse des travaux rédigée par N. Martial Braz parue en 2014, Tome 9 collection TEE)

-Codirection du groupe de travail sur l'« Intensification des actions privées en droit de la concurrence » (2014-2015) 2016 IRJS-Editions

-Comparison of mandatory consumer protection provisions in the Common European Sales Law proposal and six national laws (HR, HU, NL, PL, RO, SE), 2014 (Tender No JUST/2013/EVAL/BC/0159/A4, Etude commandée par la Commission européenne) Elle fut disponible pendant 5 ans à l'adresse

http://ec.europa.eu/justice/contract/files/common_sales_law/final_report_cesl_en.pdf

-Direction du groupe de travail "l'effectivité du Droit face à la puissance des géants de l'Internet" entre l'IRJS et l'Université d'Externado de Bogota (2014-2015)

-Participation au groupe de travail sur le dommage à l'économie dirigé par Thierry Dahan, dans la cadre de l'association des Professionnels du contentieux économique et financier (début 2015-e, cours) (intervention orale sur la distinction entre le dommage à l'économie et les effets de l'entente)

-2015 : Participation au groupe de travail organisé par la Chancellerie sur la transposition de la directive de 2014 sur la réparation des dommages concurrentiels

-Study N° JUST/2015/RCON/PR/CIVI/0066 Study on all mandatory rules applicable to contractual obligations in contracts for sales of tangible goods sold at a distance and, in particular online" (28 Member states) Etude en anglais commandée par la Commission européenne, 2015-2016, paru sur le site de la Commission européenne, https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/14_september_-_final_report_study_on_all_national_mandatory_rules.pdf (lien toujours actif)

-Direction du groupe de travail de droit comparé sur la réforme du droit français des contrats et du régime de l'obligation et le nouveau code civil roumain, IRJS- Université de Bucarest (2014-2016)

-Direction du groupe de travail "Les conséquences juridiques de l'ubérisation de l'économie » entre l'IRJS et l'Université d'Externado de Bogota (2016)

-Codirection du groupe de travail Paris 1-Paris 5-Université de Brasilia sur les géants de l'Internet (2016-2017)

-Direction du groupe de travail sur « les objets connectés » entre l'IRJS et l'Université d'Externado de Bogota (2017)

-Direction du groupe de travail sur « la blockchain » entre l'IRJS et l'Université d'Externado de Bogota (2018-2019 et 2019-2020)

-Codirection du groupe de travail sur « la blockchain » entre Paris 1-Paris 5-Versailles St Quentin et l'Université de Brasilia (2019)

-Membre du groupe de travail de TEE sur « concurrence et numérique » (2019)

-Membre du groupe de travail TEE sur la blockchain (2018-2019)

-Codirection du groupe de travail sur les « sûretés personnelles » entre Paris 1 et l'Université de Bucarest (2018-2019)

-Codirection du groupe de travail sur les « sûretés réelles » entre Paris 1 et l'Université de Bucarest (2022-2023)

Direction scientifique de colloques :

-"Existe-t-il un principe de proportionnalité en droit privé ?", colloque du 20 mars 1998, publié aux Petites Affiches, numéro spécial

- « Existe-t-il un principe d'interdiction de se contredire au détriment d'autrui ? » colloque du 13 janvier 2000 publié chez Economica en mars 2001, collection Etudes Juridiques

- "Faut-il moraliser le droit français de la réparation du dommage ? A propos des dommages et intérêts punitifs et de l'obligation de minimiser son propre dommage",

colloque du 21 mars 2002, publié aux Petites Affiches, n° spécial 20 nov. 2002, et en CD ROM interactif 2003 Droit in situ

- « La date de naissance des créances : Existe-t-il une divergence irréductible entre les différentes branches du droit ? », colloque du 25 mars 2004, publié aux Petites affiches, n° spécial du 9 novembre 2004 et CD ROM interactif Droit in-situ

- « Existe-t-il un droit d'opposition, prérogative conservatoire du droit de créance et du droit de propriété intellectuel ? », colloque du 30 mars 2006 publié aux Petites affiches, numéro spécial du 4 avril 2007

- « la dénonciation en droit privé », colloque du 2 avril 2009, publié chez Economica, 2010, collection Etudes juridiques

- « Les mutations de la norme », colloque international des 17 et 18 novembre 2010, codirection, publié chez Economica, 2011, collection Etudes juridiques

- Direction scientifique de journées d'étude des Editions Lexis Nexis (Contrats, Distribution, Procédures collectives, concurrence) ou Lamy

-Codirection d'ateliers de la DGCCRF : « marketing, concurrence et consommation » en 2010, « le consommateur transfrontière » en 2011, « La réparation » en février 2014, « les restructurations d'entreprises » en juin 2014, « Le contrôle du régulateur » 30 novembre 2015.

-Direction de matinales entre universitaires et praticiens sur des thèmes choisis

Interventions à l'étranger

*** Panama 1999, La responsabilité des professionnels du droit, Rapport national au Congrès de l'Association Henri Capitant (congrès de Panama, 15-18 mars 1999), in Travaux de l'Association Henri Capitant, La responsabilité Aspects nouveaux, L.G.D.J. 2003 p. 513 et s.

*** Maroc 2006, Les sanctions en cas d'atteinte à la concurrence, Rapport national au Congrès CAPITANT sur « la régulation » Journées marocaines 18-23 septembre 2006

*** Bruxelles, 2011, - Relations d'un instrument optionnel avec les lois nationales, Intervention au Parlement européen

***Bruxelles, 2012, présentation au Parlement européen des résultats de l'étude « La mise en oeuvre des instruments optionnels existants dans le domaine du droit civil européen », faite avec Bénédicte Fauvarque-Cosson

*** Bogota, 2012, Le droit de la consommation et la régulation, Journées de Bogota, octobre 2012 (intervention orale non publiée)

***Bucarest (Roumanie) -Comparaison du régime de l'obligation dans le code civil français et le code civil roumain, Colloque de Bucarest octobre 2013, Publié à Bucarest

***Bruxelles, 2014, Intervention au parlement européen, The functioning of the CESL within the framework of the Rome I Regulation

*** Bogota 2014 (Colombie) Les déréférencements abusifs du système Adwords in Le droit face à la puissance des géants de l'Internet, groupe de travail IRJS-Université d'Externado (Colombie) 2014-2015, IRJS Editions, 2015

*** Bogota 2014 (Colombie) -Le droit de la responsabilité à l'épreuve des géants de l'INTERNET, Aspects de droit international privé in Le droit face à la puissance des géants de l'Internet, groupe de travail IRJS-Université d'Externado (Colombie) 2014-2015, IRJS Editions, 2015

***25 septembre 2015, Université de Montréal, Introduction au colloque sur la réforme des contrats en droit français, comparé au droit québécois

*** 27 novembre 2015, Berlin, « Problems of Public and/or Private Enforcement – a French Point of View » in colloque « DIE EFFEKTIVITÄT DER EUROPÄISCHEN WETTBEWERBSREGELN » (anglais)

***14 avril 2016, Université de Brasilia, «Les pratiques commerciales déloyales (B2B) liées à la publicité sur Internet et les déréférencements abusifs du système Adwords », in colloque «Le droit face à la puissance des géants de l'Internet , groupe de travail IRJS-Université de Brasilia (Brésil) 2016, publié en document numérique par l'IRJS-Editions

***25 mai 2016, Berlin, Rapport général sur « Internet et mondialisation » au congrès international de l'association Henri Capitant sur la mondialisation, in Travaux de l'Association Henri Capitant, Tome LXVI / 2016 - Journées allemandes, Bruylant, 2017

***22 juin 2016, Bucarest, Les nouvelles règles sur le paiement dans le code civil français

***23 juin 2016, Bucarest, Les nouvelles règles sur le transfert des dettes dans le code civil français

*** 3 juillet 2016, Douala, Sensibilisation des entreprises au droit de la concurrence, 1ères journées de droit de la concurrence du Cameroun

***12 octobre 2016, Bogota, Introduction au colloque sur les conséquences juridiques de l'ubérisation de l'Economie

***12 octobre 2016, Bogota, Ubérisation et droit de la concurrence, colloque sur les conséquences juridiques de l'ubérisation de l'Economie

***27 octobre 2016, Münster, « Remedies. Overview », in colloque de Münster « EU Law and Digital Law » sur la vente de contenus digitaux dans l'Union européenne (anglais)

***10 mars 2017, Internet et les conséquences juridiques de l'ubérisation de l'Economie, Université de Madrid, groupe espagnol de l'Association Henri Capitant

*** 6-10 avril 2017, conférence à l'Université de Saint-Domingue, sur « La protection de la partie faible dans la réforme française du droit des contrats »

***9-10 mai 2017, conférence à l'Université de Würzburg, Les géants de l'Internet et le droit de la concurrence

***29 mai-1er juin 2017, Moscou, La responsabilité pénale des personnes morales pour pratiques anticoncurrentielles ; et La responsabilité administrative des personnes morales pour pratiques anticoncurrentielles

***15-17 oct 2018, Bogota, La blockchain : simple instrument ou ordre juridique ?

***15-17 oct 2018, Bogota, La régulation de la blockchain, avec Nathalie Martial-Braz et Ludovic Ayrault

***9-11 avril 2019, Brasilia, La blockchain, simple instrument ou ordre juridique ?

*** 15 avril 2019, Rio, FGV Direito Rio, The blockchain, simple tool or new juridical order ?

*** 14 novembre 2019, Bucarest en anglais, The conflict between european antitrust law and national law of unfair commercial practices B to B: the Booking case

*** 20 novembre 2019, Université de Louvain (Belgique) La garantie des biens de consommation (conditions et sanctions, délais...)

*** 5 octobre 2022, Bogota, Université Externado, Rapport de synthèse du colloque international de l'Association Henri Capitant, sur les plateformes

*** 16 novembre 2023, Université de Séoul, La disparition de la cause dans le code civil français, Journée Henri Capitant à venir

Conférences non publiées, en France

*** Intervention annuelle à la journée FNDE de droit de la distribution, depuis plus de 15 ans (thème : Actualités de l'année en droit des pratiques restrictives de concurrence)

*** Interférences entre le droit des pratiques restrictives de concurrence et le droit des contrats : la cohérence y trouve-t-elle son compte ? Comundi 2012

*** Le droit de la consommation et la régulation, Fondation pour le droit continental et Université Externado de Bogota, 2012

*** Consommateur et concurrence, Fondation pour le droit continental et Université Externado de Bogota, 2012

*** Contract Law : adapting long term contracts (flexibility and adaptation mechanisms employed by contracting parties), intervention à l'Institut Max Planck de Hambourg, 2012 (?)

*** Les échanges de données dans les réseaux de franchise : synthèse des travaux de la FFF (Fédération française de la franchise) du 28 novembre 2012

*** 27 octobre 2016, L'interdiction de vendre sur les Market places et la distribution sélective, Maison du barreau

*** 7-8 novembre 2016, Sanctions administratives et poursuites pénales des infractions au droit de la concurrence en droit français, in Séminaire franco-russe dit « séminaire Gérard Marcou »

*** Décembre 2016, Gratuité et pratiques concurrentielles des géants de l'Internet, in Groupe de travail franco-brésilien, du 14 au 16 décembre 2016, Université de Brasilia, Université Paris 1, Paris 5 et Versailles Saint-Quentin

Rédaction de textes « normatifs »

Participation à la rédaction du code européen des affaires (projet de l'association Henri Capitant et de la Fondation pour le droit continental)

Direction du groupe « Droit du marché : distribution et concurrence »

Expert pour un code franco-allemand des affaires (droit du marché)

Responsabilités éditoriales

-2012-2017 : sélection des ouvrages à paraître chez IRJS Editions

-depuis 2019 : comité de rédaction du JCP E

Direction de mémoires et de thèse

Notamment pour les thèses :

- Jean Gatsi, le contrat-cadre, thèse Paris 5, 1996, LGDJ (devenu MCF)
 - Véronique Legrand, Le contrôle de la Cour de cassation en Droit international privé, thèse Rouen, 1998 (devenue MCF)
 - Claudia Inès Feviliye-Dawey, La garantie financière professionnelle, 1999, thèse Rouen
 - Cécile Legros, L'arbitrage et les opérations juridique à 3 personnes, thèse Rouen, 1999 (devenue professeur)
 - Caroline de St Rémy, La volonté expresse (contribution à l'étude de l'exigence d'une volonté expresse dans les actes juridiques), thèse Rouen 2000
 - N.Houx, L'extinction du contrat par le tiers (contribution à la recherche d'une distinction entre les tiers et les parties au contrat), thèse Rouen 2000
 - P.Duboc, Le respect des conventions internationales, thèse Rouen 2009
 - Michael Tiralongo, la comparaison franco-japonaise du contrôle des concentrations, thèse Paris 5, 2012
 - Vanessa Zencker, Les rapports du droit et de l'Economie, thèse Paris 5, 2012
 - Sanae El Hajoui, Le droit des pratiques anticoncurrentielles. Entre ordre public concurrentiel et sécurité juridique des opérateurs économiques, thèse Paris 5, 2013
 - Renaud Noirot, Les dates de naissance des créances, Thèse Paris 5, 2013
 - Cyril Briend, Le contrat d'adhésion entre professionnels, Thèse Paris 5, 2015
 - Rafael Amaro, Le contentieux privé des pratiques anticoncurrentielles, Etude des contentieux privés autonome et complémentaire devant les juridictions judiciaires, Thèse Paris 5, 2012, 1er prix revue concurrences, Bruylant, 2014 (Préface) (devenu Professeur)
 - Nathalie Fournier-De Crouy, La faute lucrative, thèse Paris 5, Economica, 2018 (Préface) (devenue MCF)
 - Mathilde Baillat, La preuve en droit des pratiques anticoncurrentielles, Paris 1, 2014
 - Alexandre Apel, Les amendes en droit français et en droit européen des pratiques anticoncurrentielles, thèse Paris 1, 2021, Editions Logiques juridiques et L'Harmattan, 2022 (Préface)
 - Juan Villalba, Le droit de la consommation, entre protection de la partie faible et bon fonctionnement du marché, 2022, Paris 1
 - Jeanne Cremers, Apport de l'analyse économique au droit du déséquilibre significatif dans les relations commerciales, 2023, Paris 1
 - Valérie Hainaut-Bretauudeau, L'application du droit des obligations en droit fiscal, 2023, Paris 1
- Participation à des évaluation de projets de thèse CIFRE

Travaux

I) Ouvrages

- Le décès du contractant, Economica, 1986
- Traité des contrats, Les contrats de la distribution, L.G.D.J., avec G. Virassamy, 1ère édition, 1999 (2ème édition en cours ; à la fois droit des contrats et droit de la concurrence, et droit international privé des contrats de distribution)
- « Existe-t-il un principe d'interdiction de se contredire au détriment d'autrui ? » (Direction

d'ouvrage collectif chez Economica en mars 2001, collection Etudes Juridiques)

-Participation à l'ouvrage collectif sur « l'actualité du droit communautaire de la concurrence » : thème « La décentralisation du droit communautaire de la concurrence : un nouveau défi pour le conseil de la concurrence ? » L.G.D.J. 2008

- « la dénonciation en droit privé » (Direction d'ouvrage collectif, Economica 2010, collection Etudes juridiques)

-Livre vert sur le droit européen des contrats. Réponse du réseau Trans Europe Experts, Codirection d'un ouvrage collectif paru à la SLC mars 2011

- « Les mutations de la norme », colloque international des 17 et 18 novembre 2010, codirection, publié chez Economica, 2011, collection Etudes juridiques

- Etude pour le Parlement européen réalisée avec Bénédicte Fauvarque-Cosson, 2012, « La mise en oeuvre des instruments optionnels existants dans le domaine du droit civil européen » (429 pages en français)

http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/juri/dv/pe462425/_/pe462425_fr.pdf

et en anglais (401 pages) :

<http://www.europarl.europa.eu/committees/bg/studiesdownload.html?languageDocument=EN&file=72928>

Parue à la SLC (collection TEE tome 5) avec l'autorisation du Parlement européen.

-Les jeux en ligne en France et en Europe : quelles réformes trois ans après l'ouverture du marché ? avec Judith Rochfeld et Ariane de Guillenschmidt-Guignot, collection TEE, tome 7, SLC 2013

-A quoi sert la concurrence ? Editions Institut de droit de la concurrence 2014, ouvrage collectif comprenant 100 interventions de juristes, économistes, philosophes, religieux, politiques, sociologues, etc.. Codirection avec Nicolas Charbit et Rafael Amaro et Rédaction de la préface, 2014

-L'effectivité du droit face à la puissance des géants de l'Internet, Vol 1, dir., IRJS Editions 2015, dir. d'un ouvrage collectif

-L'effectivité du droit face à la puissance des géants de l'Internet, Vol 2 IRJS Editions 2016, dir. d'un ouvrage collectif

-Comparaison de la réforme française des contrats et du nouveau code civil roumain, Vol. 1, IRJS Editions 2016, dir. d'un ouvrage collectif

-L'intensification de la réparation des dommages issus des pratiques anticoncurrentielles, 2016, IRJS éditions avec Prieto C., et Bosco D. (dir.),

-Le fonds de commerce, avec J.B. Gouache, Editions législatives, 2016, et 2ème édition, 2017, 4ème édition 2022, 5e édition 2023 (parution en janvier)

- Comparaison de la réforme française du régime de l'obligation et du nouveau code civil roumain, Vol.2, IRJS Editions 2017, dir. d'un ouvrage collectif
- Les conséquences juridiques de l'ubérisation de la société, IRJS Editions, 2017, dir. d'un ouvrage collectif
- Les objets connectés, IRJS Editions, 2018, dir. d'un ouvrage collectif
- La blockchain, IRJS Éditions, 2019, dir. d'un ouvrage collectif
- Les sûretés personnelles, Comparaison du droit français et du droit roumain, IRJS Editions 2021, Tome 116, dir. d'un ouvrage collectif avec P. Dupichot,
- Le fonds de commerce, avec J.B. Gouache, et S. Ingold, Editions législatives, 2020, 4ème édition
- Le droit spécial de la blockchain, IRJS Éditions, 2022, dir. d'un ouvrage collectif
- Les sûretés réelles, Comparaison du droit français et du droit roumain, IRJS Editions dir. d'un ouvrage collectif avec P. Dupichot (A paraître)

II) Articles

a) Droit de la concurrence

- La notion d'entreprise en droit communautaire, in « Entreprise, intérêt général et marché unique » P.U.Rouen 1995 p. 19 et s.
- "Les pratiques restrictives de concurrence" (avec Didier Ferrier) Cahier dr. Entreprise 4/2001
- « L'ordre concurrentiel et le droit des contrats » intervention au colloque de Nice des 5 et 6 décembre 2002 sur l'ordre concurrentiel, Mélanges PIROVANO, Editions Frison-Roche, 2003, p.235 et s.
- "L'amende civile est-elle un substitut satisfaisant à l'absence de dommages et intérêts punitifs ?" in « Faut-il moraliser le droit français de la réparation du dommage ? colloque du C.E.D.A.G. du 21 mars 2002, Petites Affiches numéro spécial du 20 novembre 2002 p. 36 et s.
- Internormativité et droit de la concurrence, in colloque sur « L'internormativité », Numéro spécial des petites affiches 5 octobre 2004
- Contrainte et droit de la concurrence, rapport au colloque de la Rochelle, Economica (2007)
- Haro sur le seuil de la revente à perte et sur certaines pratiques commerciales, revue

Lamy de la concurrence nov 04-janv 05 n°1 p. 45 et s.

-« Grande distribution et concurrence » in « Pratiques dans la grande distribution : la réforme impossible » Petites affiches N° spécial 1er juillet 2005 p.11 et s.

-A la recherche d'une plus grande effectivité dans la lutte contre les pratiques restrictives de concurrence, Rev Lamy concurrence fév.avr.2005 p.39 et s

-« Arbitrage et ordre public européen » colloque de Nice de janvier 2004, Revue des affaires européennes, 2005 tome 2 p. 177 et s.

-« La modernisation des règles de fond du droit de la concurrence » in colloque de la Rochelle sur
« la modernisation du droit des affaires » 1er semestre 2005, Litec, 2007

-« Les conditions de vente : conditions particulières et conditions générales » in « le nouveau régime des relations industrie-commerce (loi du 2 août 2005) FNDE , Actualités de droit de l'entreprise T. 24, Litec 2006 p. 25 et s.

-Les sanctions en cas d 'atteinte à la concurrence, Rapport national au Congrès CAPITANT sur « la régulation » Journées marocaines 18-23 septembre 2006

-Faut-il réorienter l'action du Conseil de la Concurrence vers les pratiques les plus graves ? Intervention collective au colloque du 1er décembre 1986 organisé par le comité des jeunes de l'AFEC et la Cour de cassation pour les 20 ans de l'ordonnance du 1er décembre 1986

-Actualité des pratiques restrictives de concurrence. Journées du 7 décembre 2006. Vingtième anniversaire de l'Ordonnance du 1er décembre 1986, Revue Lamy de la concurrence 2007

-« Le choc des Titans » : Existe-t-il des fournisseurs assez puissants pour contrebalancer la puissance d'achat de la grande distribution ?, Mélanges Philippe Le Tourneau. LGDJ 2008

-Intervention au Comité français de Droit international privé, 27 janvier 2006, La reconnaissance mutuelle des sanctions pécuniaires et la règle non bis in idem, Travaux du Comité français de droit international privé, Années 2004-2006, Edit. Pedone, 2008, p.165 et s. (Objet de cette intervention : comparer la territorialité des sanctions dans le réseau européen des autorités de concurrence avec les solutions du droit pénal)

- Le séisme tranquille du « Rapport Hagelsteen » - A propos de la négociabilité des tarifs et des conditions générales de vente, RLC 2008/15, no 1073

- De l'influence éventuelle de l'avant-projet de réforme de la responsabilité civile sur le droit des pratiques restrictives et des contrats de distribution, Revue Lamy de la concurrence 2006 p.41 et s.

-Transparence et concurrence, Séminaires de droit de la concurrence de la Cour de cassation, 29-03-2007, Revue Lamy concurrence

-Les autorités de régulation ont-elles un pouvoir normatif ? Colloque du Bicentenaire du Code de commerce, (Paris XIII) « Quel code de commerce pour demain ? » Litec 2007 p.17 et s

-Le Conseil de la concurrence et la santé, revue Sève 2007

-Internet et concurrence, Colloque du CEJEM du 10 mai 2007, CCE sept. 2007 n°19 p. 6 et s.

- Chronique d'une mort annoncée (à propos...des arrêts des cours d'appel de Versailles du 3 mai 2007 et d'Angers du 29 mai 2007), Revue Lamy de la concurrence, T. 3, 2007

-Y a-t-il de la rétroactivité en droit de la concurrence ? in colloque de la revue des contrats sur « l'anéantissement rétroactif du contrat », A paraître revue des contrats 2008 Tome 1

-« Etre interopérable ou ne pas être : telle est la question (A propos de l'arrêt MICROSOFT du Tribunal de Première Instance des Communautés européennes du 17 septembre 2007 Communication Commerce électronique n° 3, Mars 2008, étude 6

-La rupture d'une relation commerciale établie, Petites affiches, 9 octobre 2008

-L'exclusivité du franchisé, colloque Paris juin 2008 sur « la protection du franchisé au début du XXI ème siècle. Entre réalité et illusions » sous la dir. De N. DISSAUX et R. LOIR, Ed L'Harmattan 2009 p.121 et s.

-« L'efficacité du droit de la concurrence : les défis des moyens de son application », colloque de Bordeaux octobre 2008, « Dépénalisation, régulation et renouvellement des sanctions en droit comparé des affaires, Litec collection colloques et débats T 24 p.35 et s.

-Présentation des rapports industrie-commerce après la loi LME du 4 août 2008, Colloque de l'AFEC du 6 octobre 2008, « Les pratiques restrictives dans la LME » Concurrences n°3-2009

-Mutations du droit des pratiques restrictives de concurrence, colloque du 5 juin 2009 à la Rochelle sur les mutations du droit de l'entreprise

-Première sanction du déséquilibre significatif dans les contrats entre professionnels : L'article L 442-6 I 2° du code de commerce va-t-il devenir « une machine à hâcher le droit », RLC 2010/23 p.43 et s

-Déontologie et concurrence : une influence réciproque ? Conférence à la XXII ème

journée de l'Ordre des pharmaciens 2009, et colloque de Dijon « Les pratiques de l'industrie pharmaceutique au regard du droit de la concurrence » 12 mars 2010, Litec

-L'article 6 du Règlement Rome II et les pratiques restrictives de concurrence internationales, RLC 2010 n°22 p. 30 et s

- Le contrôle français des concentrations, une source d'inspiration pour le droit luxembourgeois ? Journées nationales Henri Capitant au Luxembourg, 2009

-La sanction des pratiques restrictives de concurrence, quels régimes ? in colloque de l'AFEC du 25 octobre 2010, Revue Concurrences 2011

-La mutation de la norme et le droit de la concurrence, in colloque du CEDAG, Economica 2011

-Le Conseil constitutionnel peut-il vraiment statuer sans se soucier de l'opportunité ? (A propos de la décision du Conseil constitutionnel du 13 janvier 2011 sur le déséquilibre significatif), RLC 2011 T 27 p. 41 et s.

-L'arrêt d'Assemblée Plénière du 22 avril 2011 va-t-il influencer sur le régime de l'action du ministre fondé sur l'article L 442-6 III du code de commerce (ou l'action du Ministre : Acte 3) ?, RLC 2011/29, no 1910

-La mobilité des affiliés entre enseignes de la grande distribution (plaidoyer contre l'amalgame législatif), Mélanges Patrick Courbe, Dalloz, 2012 pp.11-19

-Les obstacles à la sortie du franchisé, colloque à la Cour de cassation, janvier 2012, Lamy droit des affaires n°73, 1er juillet 2012 Supplément

-L'accès Internet, droit essentiel du distributeur en réseau ? (CJUE 13 octobre 2011, Pierre Fabre), RDC 2012 n°2 p.522 et s

-Construction européenne et pratiques restrictives, in Construction européenne et Etat de droit, ouvrage collectif sous la dir. De V. HEUZE et J. HUET, Ed Panthéon-Assas, 2012, p. 267 à 287

-Le ministre et le grand distributeur devant la Cour européenne des droits de l'homme, mais toujours sans les fournisseurs (ou l'action du Ministre Acte 4), RLC 2012 n° 31 p. 39 et s.

-Publicité et concurrence, Rapport de synthèse au colloque de la Rochelle, 2011

-Quelle évolution pour le droit européen des pratiques commerciales déloyales ? Rapport conclusif au colloque de Lille de novembre 2011, Larcier 2012 sous la dir d'Evelyne Terryn et Denis Voinot

-Instruments de paiement et concurrence, communication à l'AEBDF septembre

2012

- Concurrence et gratuité, in « La gratuité, un concept aux frontières de l'Economie et du droit », sous la dir de Nathalie MARTIAL-BRAZ et Célia ZOLYNSKI, LGDJ 2013 collection « Droit & Economie », 2013 p.185 et s.

-Consommateur et concurrence, journées organisées à Bogota (octobre 2012)

-Jeux en ligne et concurrence, Colloque « Jeux en ligne, argent et droit » décembre 2012

-La revanche des pure players, RDC 2012

-Que vaut la communication de minimis face à une restriction de concurrence par l'objet ? (CJUE 13 décembre 2012 C-226/11, Expedia Inc. contre Autorité de la concurrence) RDC 2013

- Retour sur la clause de non-affiliation, RDC 2013

-Quand le tribunal de commerce d'Evry fait mentir les prévisions : certaines clauses résistent au déséquilibre significatif., RDC 2013

- Les nouveaux pouvoirs de l'Administration pour lutter contre les pratiques restrictives de concurrence, RDC 2013 T.3

-Quand la théorie de l'imprévision entre par la petite porte : la clause de hardship imposée sous peine d'amende administrative, RDC 2013 T.3

-La « révolution de velours » du secteur de la distribution des médicaments : la distribution des médicaments en ligne, RDC 2013

- L'épilogue de l'affaire Pierre Fabre, RDC 2013, n°4 p 1401

-A propos du livre vert sur les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et non alimentaire interentreprises en Europe (Réponse du réseau Trans Europe Experts), avec Rafael AMARO, RLC 2013, n° 36 p. 35 et s.

-L'incitation économique de la loi : la question des prix dans les relations entre fournisseurs, distributeurs et consommateurs, in « Corriger, équilibrer, orienter : une vision renouvelée de la régulation économique » Hommage à Marie Dominique Hagelsteen, Colloque du Conseil d'Etat et de l'Autorité de la concurrence , A paraître 2014, Revue concurrences

-Le droit des pratiques restrictives est-il en passe de devenir du droit administratif ? Edito Revue concurrences 2003 T.4

- Quelques pistes pour l'amélioration du droit des pratiques restrictives de concurrence, RLC 2014 T.1

- Le droit de la preuve devant les autorités de régulation, in colloque sur la preuve organisé à la Cour de cassation en novembre 2013, Dalloz 2014
- La Nouvelle-Calédonie au cœur de la concurrence : De l'urgence concurrentielle au traitement de choc, Revues concurrences 2014 T.1
- La concurrence dans le domaine des jeux, Revue concurrences 2014 T 2
- L'ambivalence du silence des opérateurs économiques en droit de la concurrence, In « le silence saisi par le droit » sous la dir. De N. Martial-Braz, IRJS Editions, 2014
- Instruments de paiement et concurrence À propos des commissions multilatérales d'inter-change, Mélanges offerts à Paul Le Cannu p. 443 et, Lextenso, 2014
- L'action de groupe à la française, voie prometteuse ou (trop) limitée ? in colloque La réparation des dommages concurrentiels en France et en Europe : État des lieux et changements à venir (Paris, 13 mai 2014), Concurrences n°3-2014
- L'action de groupe en droit de la concurrence, ou la patience de Pénélope, Revue Banque 13 novembre 2014, numéro spécial
- Contrat et concurrence dans le secteur pharmaceutique-Perspectives nationales et internationale, Revue lamy de la concurrence avril-juin 2015, rapport de synthèse p. 204 et s.
- Les déréférencements abusifs du système Adwords in Le droit face à la puissance des géants de l'Internet, groupe de travail IRJS-Université d'Externado (Colombie) 2014-2015, IRJS Editions, 2015
- Le déséquilibre significatif à deux vitesses, JCP 2015 éd G. 603
- La continuation d'une relation commerciale établie (Cass. Com 15 septembre 2015) J.C.P. 2015.1212
- Chapitre français en anglais du livre anglais de Clifford Jones sur le private enforcement, corédigé avec Mario CELAYA et RAFAEL AMARO, 2015 (partie action de groupe)
- Avec Suzanne CARVAL : Le débiteur des dommages et intérêts dus en cas de pratique anticoncurrentielle, novembre 2015, Revue Concurrences N° 4-2015, Art. N° 75837, pp. 84-100
- Gratuité et abus de domination des géants de l'Internet, in Le droit face à la puissance des géants de l'Internet, Vol. 2, groupe de travail IRJS-Université d'Externado (Colombie) 2015-2016, IRJS Editions, 2016 p. 39 et s.
- La prise de pouvoir du juge sur les négociations commerciales (A propos de l'arrêt

Galec, Cass. Com. 25 janvier 2017), J.C.P. G. 2017, n° 10, 6 Mars 2017, doct. 255

-Notes conclusives sur le droit de la concurrence et le commerce électronique (colloque Nanterre) Revue Concurrences 2017

-L'exclusion brutale d'un associé coopérateur : quand le droit spécial chasse le droit plus général : BJS mai 2017, n° 5, p. 324 (à propos de Cass. Com 8 février 2017 n°15-23050)

-La limitation du champ d'application de l'article L. 442-6, I, 2° du Code de commerce par la règle specialia generalibus derogant, J.C.P. éd.G n°27, 3 Juillet 2017, 763 (à propos de Cass. Com. 11 mai 2017 n°14-29707)

-Un revirement au service de l'efficacité de la spécialisation des juridictions, A propos de 2 arrêts de la Chambre commerciale de la Cour de cassation du 29 mars 2017 (n°15-17659 et 15-24241), J.C.P. G. 2017 n°18, 1er mai 2017, 498

-La recevabilité du contredit pour constater l'excès du pouvoir du juge non spécialisé (Cass. Com. 28 avril 2017 n° 15-26.780 arrêt F+P+B+I), J.C.P. G. 2017

-Quand le droit des pratiques restrictives de concurrence empiète sur le droit des pratiques anticoncurrentielles, Etudes à la mémoire de Philippe Neau-Leduc, LDGJ, 2018 p.53 et s.

-Ubérisation et droit de la concurrence, in Les conséquences juridiques de l'ubérisation de l'économie, IRJS-Editions, octobre 2017

- Sanctions administratives et poursuites pénales des infractions au droit de la concurrence en droit français, publié en Russie, 2018

-La protection du droit fondamental au recours par l'éviction de la rétroactivité d'un revirement, JCP E 2018, Cass. com., 21 mars 2018, n° 16-28.412

-Le Conseil constitutionnel instaure un contrôle des prix à la française, JCP E 2018.1638

-La pratique d'inclusion de la réduction due à la clémence de rang II dans la fourchette de la transaction (A propos de la transaction inclusive), Revue Concurrences N° 3-2018, Art. N° 87568

- La nécessité de tenir compte de la rentabilité du contrat dans l'analyse du déséquilibre significatif ou de la disproportion, Mélanges Parléani, IRJS EDITIONS, 2021

- « Les nouvelles protections de l'autonomie du commerçant dans la concurrence (le droit de la concurrence est-il devenu trop rigide ? », in Colloque « Autonomie et concurrence » colloque d'Aix-en Provence volet 1 : le droit des pratiques restrictives de concurrence, Cont.conc. consom. 2019 p. 6 et s

- Le déséquilibre significatif, figure centrale des pratiques commerciales déloyales dans l'ordonnance du 24 avril 2019 ? colloque Nanterre, Concurrences, 2019

- L'entreprise débitrice de la réparation des dommages causés par une pratique anticoncurrentielle, avant même la directive n° 2014/104/UE (A propos de l'arrêt de

la Cour de Justice de l'Union européenne du 14 mars 2019), Petites affiches 22 juillet 2019, p. 8 et s.

-Les différentes pratiques restrictives de concurrence dans les ordonnances du 24 avril 2019, JCP E 2019. 1363

-L'entreprise débitrice de la réparation des dommages causés par une pratique anticoncurrentielle, avant même la directive n° 2014/104/UE, CJUE, 14 mars 2019, no C-724/17, Vantaan kaupunki c/ Skanska Industrial Solutions Oy, NCC Industry Oy, Asfaltmix Oy, LPA 22 juill. 2019, n° 146w6, p. 8

- Intelligence artificielle et concurrence, Chapitre 6 du Traité sur « L'intelligence artificielle » LGDJ-Lextenso 2019, dir, A BENSAMOUN et G. LOISEAU, n°316 et s., 2ème édition 2022

- Rapport introductif : Réformes de l'année 2019 : évolution ou révolution ? in Colloque de Lille du 4 octobre 2019 sur les « "Pratiques commerciales déloyales entre entreprises : nouveau cadre législatif interne et européen", non publié à ce jour

- L'interdiction per se des publicités télévisées sur les promotions dans le secteur de la distribution viole-t-elle la directive 2005/29 du 11 mai 2005 sur les pratiques commerciales déloyales ? (A propos des arrêts de la Cour d'appel de Paris des 6 février et 24 avril 2019), J.C.P. Ed. E, 2020,

- Soumettre ou ne pas soumettre, telle est la question., (Cass. Com. 20 novembre 2019 n°18-12823), RDC 2020 Tome 1 p.39

-Le partenaire commercial est mort, vive le partenaire commercial (Cass. Com 15 janvier 2020 n° 18-10512) J.C.P. ed E, 2020, n° 21-22, 21 Mai 2020, 1212

-Les mécanismes de renvoi (direction de table ronde) in dossier « Vers un réseau européen des autorités de concurrence », ConcurrencesN°3-2020, Art. N° 95869, www.concurrences.com.

- L'article L 442-6 I 2° du code de commerce qualifié de loi de police par la Cour de cassation (Commentaire de Cass. Com. 8 juillet 2020 N° de pourvoi : 17-31536), JCP 2020, éd E n°41, 8 octobre 2020, 1375

-L'apparence en droit de la concurrence, Mélanges Flavius Baias, Editions Tamangiu, 2021, 3 tomes

- Confier la sanction des pratiques restrictives de concurrence à une autorité administrative indépendante : serpent de mer ou nécessité dans une démocratie libérale ? Mélanges Didier Ferrier, 2021, Lexis Nexis et Dalloz, p.33 et s.

-Mot « transfert de technologie » Dictionnaire droit de la concurrence, Concurrences, 2021

- Réflexions sur l'évolution de la preuve des pratiques restrictives de concurrence lors

de l'action publique du Ministre, Mélanges Laurence IDOT, 2022, Concurrences

- La protection des secrets en droit des pratiques commerciales déloyales B to B lors d'une enquête et d'une action du Ministre de l'Economie, Mélanges Philippe Denis, Bruylant, 2022

- L'encadrement des ventes en ligne au sein des réseaux : la nouvelle approche de la Commission, Table ronde lors du colloque dans le projet de règlement d'exemption du 9 juillet 2021, avec C. Cheynard et J.L. Fourgoux, FNDE Cahiers de droit de l'entreprise 2022 t.1

-La rentabilité de panneaux photovoltaïques n'est prise en compte que si elle est entrée dans le champ contractuel, note sous Cass. 1ère civ 21 oct 2020 n°18-26761, JCP E 2021, n° 3, 21 Janvier 2021, 1024

-Emmanuel Macron, un bilan concurrentiel plutôt positif, Introduction, Dossier, Concurrences n°2-2022

- La liberté des prix et le juge en 2022, A paraître RJC 2022 (Conférence au tribunal de commerce de Paris, organisée par l'association Droit et commerce)

-L'articulation du Digital market Act avec les autres textes, Revue concurrences 2022 n°3, in « DIGITAL MARKET ACT : DROIT DE LA CONCURRENCE ET GÉANTS DU NUMÉRIQUE (NANTERRE, 1ER AVRIL 2022) », Laurence Idot, David Bosco, Martine Behar-Touchais, Michel Debroux, Anne-Sophie Choné-Grimaldi, Benoît De Nayer, Pierre Petillault, Digital market act : Droit de la concurrence et géants du numérique (Nanterre, 1er avril 2022), septembre 2022, Concurrences N° 3-2022, Art. N° 108068, pp.44-76

-L'articulation du droit des données avec le droit de la concurrence, Dalloz IT/IP 2022

- Le droit européen des relations contractuelles entre les plateformes du numérique et les professionnels (Règlement P to B, et DMA), RAE (revue des affaires européennes 2022 n°3 p. 441)

-La blockchain et le droit de la concurrence, in Le droit spécial de la blockchain, IRJS Editions, 2022

-L'imputabilité en droit de la concurrence, Mélanges Pierre Sirinelli, 2021, IRJS Editions

-L'apparence en droit de la concurrence, Mélanges Flavius Baias, 2021 (3 tomes)

- Réflexions sur l'évolution de la preuve des pratiques restrictives de concurrence lors de l'action publique du Ministre, Mélanges Laurence Idot, 2021

- Les grandes notions prétoriennes du numérique en droit de la concurrence, in Grands arrêts du numérique ouvrage coll. Dir N. Martial-Braz, et M. Clément-Fontaine

-La loi Descrozaille ou Egalim 3 ou la victoire des fournisseurs contre les distributeurs, J JCP 2023 éd. E 1er juin 2023 n°22, 1169, avec Cyril Grimaldi

-Plaidoyer pour un double revirement de jurisprudence sur l'influence des appels d'offre sur la rupture brutale des relations commerciales établies, J.C.P. éd E 2023 n°38, 1265

- De la loyauté de l'enquête et de la tentative de soumission d'un fournisseur qu'on ne pouvait pas soumettre, CA Paris, 28 juin 2023, n° 21/16174, JCP Ed E, n° 46, 16 novembre 2023, 1323

-Uber rattrapé par la théorie de la concurrence déloyale (à propos de CA Paris, 4 oct. 2023, n° 21/22383), J.C.P. E 2024

-Comparaison des sanctions prononcées en matière de protection des données avec les sanctions prononcées en droit de la concurrence, colloque de Paris 5, 20 sept 2023, « Les sanctions en droit des données » dir A. Debet et N. Martial-Braz, CCom Electronique 2024

-Le cumul des sanctions, in colloque de la Rochelle septembre 2023 « Les régulations européennes du numérique (DMA, DSA, DATA ACT, DGA, IA ACT, RGPD) et le droit du marché : Quelles articulations ? » dir. L. Arcelin, Bruylant 2024

b) Droit de la distribution et des contrats

-Retour sur la clause de substitution, Mélanges Louis BOYER, Presses universitaires de Toulouse, 1996

-La protection du réseau de distribution, Colloque Toulouse, Actualités du droit de la distribution, 24 et 25 mars 1995, Montchrestien 1996

-Libres propos sur la période de formation du contrat, in "le contrat : liberté contractuelle et sécurité juridique, 94ème congrès des notaires de France", Petites affiches n° spécial du 6 mai 1998, p. 19 et s.

-Rapport introductif et conclusion du colloque du CEDAG du 20 mars 1998 : "Existe-t-il un principe de proportionnalité en droit privé ?", Petites affiches n° spécial du 30 septembre 1998

- "Les autres moyens d'appréhender les contradictions illégitimes en droit des contrats" Rapport au colloque "l'interdiction de se contredire au détriment d'autrui" Economica, 2001, p. 83 et s.

-La date de naissance de la créance issue d'un contrat à exécution successive, in colloque sur « la date de naissance des créances » numéro spécial des Petites affiches 9 novembre 2004

-Actualité des dix-huit derniers mois de droit de la distribution (2003-juin 2004) Cont. Conc.Cons. Aout-sept 2004

- Participation à l'ouvrage "Le consommateur et ses contrats", Lexis Nexis
- Existe-t-il un droit d'opposition, prérogative conservatoire des droits de créance et de propriété intellectuelle ? Rapport de synthèse, Petites affiches 4 avril 2007
- Bilan de l'activité récente de la Commission des clauses abusives, Revue Lamy de droit des affaires 2006
- Les maux du contrat : punir ou réparer ? colloque de Lille sur les maux du contrat, décembre 2008, LARCIER, Contrats et Patrimoine T. 12 2010, p. 91 et s.
- La dénonciation en droit privé, Rapport introductif au colloque du CEDAG du 2 avril 2009, Economica
- Les remèdes unilatéraux à l'inexécution dans les contrats de distribution, colloque d'Aix-Marseille 2010, sur « l'efficacité du contrat », Dalloz Thèmes et commentaires, Actes, 2011 p.21 et s.
- Relations d'un instrument optionnel avec les lois nationales, Intervention au Parlement européen 27 oct. 2010, disponible sur Internet en français et en anglais « Interplay between an optional instrument and national laws » (déjà citée)
- « Droit commun européen de la vente : l'unité sans l'uniformisation», Revue des contrats (RDC), 2012, p. 191, avec B. Fauvarque-Cosson et Z. Jacquemin.
- Rapport introductif au colloque Information, conseil, mise en garde, compétence, toujours plus d'obligations à la charge du professionnel, RDC 2012 p. 1025
- L'équilibre du contrat en droit commercial, in L'équilibre du contrat, PU d'Aix-Marseille, 2012
- Les clauses de flexibilité et d'adaptation dans les contrats à long terme, Max Plank Institute (1 et 2 nov 2012) Intervention en anglais, texte en anglais, ouvrage collectif, in Tome 8 TEE « Réformer le droit des obligations et le droit des sociétés Etudes de droit français et de droit allemand
- Secret et contenu du contrat, colloque de la RDC du 19 nov. 2012, paru RDC 2013
- Le fonctionnement du DCEV dans le cadre du Règlement Rome I, Etude commandée par Le Parlement européen, publiée en anglais et en français (pe462477, 95 pages) 2012
- Le droit européen des contrats et les droits nationaux, in Mélanges Jauffret-Spinosi, Dalloz, 2013
- Comparison of mandatory consumer protection provisions in the Common European Sales Law proposal and fourteen national laws (BG, CZ, DK, EL, IE, CY, LV, LT, LU, MT, AT, SI, SK, FI), 2013 (Tender No JUST/2012/EVAL/CT/0123/A4) (170 pages en anglais)

- Comparaison du régime de l'obligation dans le code civil français et le code civil roumain, Colloque de Bucarest octobre 2013 Publié à Bucarest
- La distribution des marques de luxe dans La Vallée Village et le statut des baux commerciaux, Revue Lamy Droit des affaires novembre 2014 p. 85 et s.
- Un déséquilibre significatif à deux vitesses, J.C.P. ed. G. 21 mai 2015 doct.603
- rapport final (avec N. Martial-Braz et N. Sauphanor-Brouillaud) en anglais de l'étude « Study N° JUST/2015/RCON/PR/CIVI/0066 Study on all mandatory rules applicable to contractual obligations in contracts for sales of tangible goods sold at a distance and, in particular online" (28 Member states) Etude en anglais commandée par la Commission européenne, 2015-2016 (déjà citée)
- La continuation par un tiers d'une relation commerciale établie, J.C.P. ed. G 2 Novembre 2015, 1212 (note sous Cass. com., 15 sept. 2015, n° 14-17.964)
- La proportionnalité conquérante, J.C.P. ed. G 18 Janvier 2016, 51 (note sous Cass. 3e civ., 15 oct. 2015, n° 14-23.612)
- Le déséquilibre significatif dans le code civil, JCP ed G 2016 p. 662-665
- Les avant-contrats dans la réforme française du 10 février 2016, in Comparaison de la réforme française des contrats et du nouveau code civil roumain, Vol. 1, IRJS Editions 2016 p.69 et s.
- Le paiement dans la réforme française du 10 février 2016, in Comparaison de la réforme française des contrats et du nouveau code civil roumain, Vol. 2, IRJS Editions 2017 p.95 et s.
- La cession de dette, in Comparaison de la réforme française des contrats et du nouveau code civil roumain, Vol. 2, IRJS Editions 2017 p.203 et s.
- Colloque sur les professions réglementées du 26 octobre 2015 « Rapport introductif : Ouvrir un secteur réglementé à la concurrence est un art difficile », IRJS-Editions 2017
- « Remedies. Overview », in colloque de Münster « EU Law and Digital Law » sur la vente de contenus numériques dans l'Union européenne, paru en anglais
- « Le recherche d'une concurrence équitable en matière de vente de contenus numériques en ligne », in « Cybermenace. Protection des entreprises », Dalloz IP/IT / Janvier 2017 p. 30 et s.
- Les apports de la loi SAPIN II du 9 décembre 2016 en matière de distribution, avec J.B.Gouache, CCC 2017 n°6 juillet 2017, etude 7
- L'exclusion brutale d'un associé coopérateur : quand le droit spécial chasse le droit plus général (Commentaire de l'arrêt de la Chambre commerciale du 8 février 2017)

BJS 2017

- La limitation du champ d'application de l'article L 442-6 I 2° du code de commerce par la règle specialia generalibus derogant (A propos de l'affaire du « GIE Radio » : Cass. Com. 11 mai 2017 n°14-29717), JCP 2017

- Un revirement au service de l'efficacité de la spécialisation des juridictions, A propos de 2 arrêts de la Chambre commerciale de la Cour de cassation du 29 mars 2017 (n°15-17659 et 15-24241), JCP 2017

-« Clore le champ : d'un principe général à un texte spécial » in « Flux et reflux de la rupture d'une relation commerciale - Application de l'article L.442-6, I, 5° du Code de commerce : excès constatés et modérations possibles », colloque de Montpellier 27/11/ 2017, publié Bibliothèque de droit de l'entreprise n°35 Lexis Nexis 2018

- La confirmation timide du recul de l'article L 442-6 du Code de commerce (CA Paris 29 juin 2017 RG 16/14653). BJS 2017

-La recevabilité du contredit pour constater l'excès du pouvoir du juge non spécialisé (Cass. Com. 28 avril 2017 n° 15-26.780 arrêt F+P+B) JCP 2017

- Sanctions administratives et poursuites pénales des infractions au droit de la concurrence en droit français, publié en Russie 2018

- Les régimes particuliers de cession de créance (titres négociables, créances hypothécaires, cession de créances professionnelles...), in « La cession de créance » Paris 1-Louvain, dir P. Jourdain A paraître 2022

-Actualité du droit de la franchise 2017, CCC2017, avec JB Gouache

-Actualité du droit de la franchise 2018, CCC 2018 décembre 2018, n°16 avec JB Gouache

-Actualité du droit de la franchise 2019, CCC 2019 avec JB Gouache

-Actualité du droit de la franchise 2019, CCC 2020 avec JB Gouache

-Actualité du droit de la franchise 2020, CCC 2021, n°2, février 2021 étude 3 avec JB Gouache

-Actualité du droit de la franchise 2021, CCC 2022 n°2, février 2022, étude 3 avec JB Gouache

-Actualité du droit de la franchise 2022, avec JB Gouache CCC 2023

-Actualité du droit de la franchise 2023, avec JB Gouache (CCC fév 2024)

-L'impact d'une crise sanitaire sur les contrats en droit commercial (A l'occasion de la pandémie de Covid-19), JCP ed E 2020

- Confier la sanction des pratiques restrictives de concurrence à une autorité administrative indépendante : serpent de mer ou nécessité dans une démocratie libérale ? Mélanges Didier Ferrier, 2021, Lexis Nexis et Dalloz,

-Rapport de synthèse au colloque de Toulouse octobre 2021, Les réseaux de

distribution, Cahiers de Droit de l'entreprise, 2022, n°3, mai-juin 2022 p.59 et s.

- Direction et participation Table ronde sur « L'encadrement des ventes en ligne au sein des réseaux : la nouvelle approche de la Commission » colloque du 28/10/2021, FFF, publiée à Cah. Dr . entreprises 2022

- La résolution du conflit des textes sur le déséquilibre significatif (A propos du non-cumul entre l'article L. 442-6, I, 2° du Code de commerce et l'article 1171 du Code civil) JCP ed G 2022 n° 15, 18 Avril 2022, doct. 494

-Participation à la rédaction du rapport sur « le contrôle judiciaire du prix » Editions le Club des juristes, 2021

-La liberté de fixer son prix et le juge en 2022, Intervention au Tribunal de commerce de Paris pour l'association Droit et commerce, Revue de JP commerciale 2022

- La garantie des biens de consommation, journées Louvain-Paris 1, 2023, A paraître

-Fin de partie pour l'exigence de concentration des moyens en matière de clauses abusives Cass. com., 8 févr. 2023, n° 21-17.763, B : JurisData n°2023-001445, J.C.P. 2023 éd G, n°12, 27 mars 2023, act. 386

-Rapport de synthèse sur « Les plateformes », congrès Capitant de Colombie sept 2022 A paraître Lextenso

c) Droit international privé

-La morale dans le droit des contrats internationaux, Colloque Toulouse, La morale et le droit des affaires, 12 mai 1995, Montchrestien 1996

-Intervention au Comité français de Droit international privé, 27 janvier 2006, La reconnaissance mutuelle des sanctions pécuniaires et la règle non bis in idem, Travaux du Comité français de droit international privé, Années 2004-2006, Edit. Pedone, 2008, p.165 et s.

-Conflit de lois et régulation économique : les opérations bancaires, colloque IEP de Paris, in « Conflits de lois et régulation économique » L.G.D.J. 2008 !

-Abus de puissance économique et droit international privé, RIDE 2010 p. 37 et s.

- Mutations du droit des pratiques restrictives de concurrence, Revue Le Lamy Droit des Affaires, N° 46, 1er février 2010

-L'article 6 du Règlement Rome II et les pratiques restrictives de concurrence internationales, RLC 2009 T.4

-Le droit européen des contrats et les droits nationaux, Mélanges Camille Jauffret Spinosi 2012

-déjà citée : Le fonctionnement du DCEV dans le cadre du Règlement Rome I, Etude commandée par Le Parlement européen, publiée en anglais et en français (pe462477, 95 pages) 2012

-La qualification européenne du contrat de concession (À propos de l'arrêt de la Cour de cassation du 19 novembre 2014), Lamy Droit des affaires 2015

-Le droit de la responsabilité à l'épreuve des géants de l'INTERNET, Aspects de droit international privé in Le droit face à la puissance des géants de l'Internet, groupe de travail IRJS-Université d'Externado (Colombie) 2014-2015, IRJS Editions, 2015

-L'impérativité internationale du droit des pratiques restrictives de concurrence, colloque Cour de cassation 2018 sur l'impérativité en droit international des affaires : questions d'actualité, Société de législation comparée, 2020, vol. 42, pp. 97 à 118

- Déjà cité : L'article L 442-6 I 2° du code de commerce qualifié de loi de police par la Cour de cassation (Commentaire de Cass. Com. 8 juillet 2020 N° de pourvoi : 17-31536), JCP 2020, éd E n°41, 8 octobre 2020, 1375

- La nature publique de l'action du ministre en matière de pratiques restrictives de concurrence CJUE, 8e ch., 22 déc. 2022, aff. C-98/22, Eurelec, JCP éd E 9 février 2023, n°6,1041

- La loi Decrozaillie dite Egalim 3 ou la victoire des fournisseurs contre les distributeurs avec Cyril Grimaldi, Professeur à l'Université Paris 13, J.C.P.2023 éd E

d) Autres articles

-Réflexions sur l'incidence successorale de l'adoption de son propre légataire, J.C.P.1987 éd.Not.I p.294

-Le fondement des recours contributoires entre conducteurs ou propriétaires de véhicules coimpliqués dans un accident de la circulation, J.C.P.1988.I.3339

-Observations sur l'exigence d'imputabilité du dommage à l'accident de la circulation, J.C.P.1991.I.3492

-Nouvelles orientations en matière de responsabilité du fait d'autrui. A propos de l'arrêt d'Assemblée Plénière du 29 mars 1991 RJDA 7/91 p.487 et s.

-Cautionnement des dettes sociales par un dirigeant. Assouplissement du formalisme, R.J.D.A.1/91 p.10 et s.

-Le banquier et la caution face à la défaillance du débiteur, Rev.Trim. Dr. Civ. 1993 p.737

-Les actions en responsabilité civile des créanciers, Colloque Toulouse, Dix ans d'application de la loi du 25 janvier 1985 : Quel bilan pour les créanciers ? 27 et 28

septembre 1996, éd. Montchrestien, 1998, p. 11 et s.

-La fraude aux droits des créanciers dans les plans de cession (A propos des arrêts de la Chambre Commerciale de la Cour de cassation des 10 octobre 1995 et 9 juillet 1996), Dalloz Affaires 1997, p. 365 et s.

-L'omission d'un bien dans le divorce sur requête conjointe, intervention au colloque du DESS de droit notarial de Paris V de 1998, Droit et Patrimoine 1999

-Le foisonnement des délais de la prescription extinctive, intervention au Colloque de Rouen du 4 février 1999, sur "les désordres de la prescription", P. U. de Rouen, 2000

-Rapport de synthèse au Colloque de Fort-de-France des 27 et 28 novembre 2001 sur "l'entreprise et l'illicite", paru Editions Pedone

-La responsabilité des professionnels du droit, Rapport national au Congrès de l'Association Henri Capitant (congrès de Panama, 15-18 mars 1999), in Travaux de l'Association Henri Capitant, La responsabilité Aspects nouveaux, L.G.D.J. 2003 p. 513 et s.

-Comment indemniser la victime de la contrefaçon de façon satisfaisante ? in « L'entreprise face à la contrefaçon de droits de propriété intellectuelle » colloque IRPI 17 déc. 2002, Litec, coll. IRPI T. 23 2003 p. 105 et s.

-Divorce et procédures collectives, colloque de Toulouse octobre 2002, Revue des procédures collectives juin 2003

-Existe-t-il des minorités en droit privé ? Article pour les Mélanges offerts à Michelle GOBERT, éd. Economica, 2004

-« Les plans de sauvegarde et de continuation » in colloque de Toulouse du 23 septembre 2005 sur la loi du 26 juillet 2005 de sauvegarde des entreprises, Revue des procédures collectives déc. 2005 p.363 et s.

-Les méandres de la responsabilité du professionnel qui pratique un mesurage « loi Carrez » erroné, in Mélanges Roger SAINT-ALARY, PU de Toulouse, 2006

-La durée du délai de prescription, in ouvrage collectif sur la prescription, Journées d'étude entre l'Université de Paris I et l'Université de Louvain, 2011

-La renonciation frauduleuse à une succession, Mélanges Champenois, 2012

-Forum mondial des Sciences sociales du Numérique, Montréal, Octobre 2013, direction scientifique d'une table ronde sur « les jeux en ligne : les nouvelles addictions ? », A paraître numéro spécial des Petites affiches 2014

-Présentation générale des propositions de directive du 9 décembre 2015 avec N. Sauphanor- Brouillaud et J. Sénéchal : Contrats, conc. consom. 2017, dossier 2, spéc.

p.24.

-Introduction « Qu'est-ce que l'ubérisation ? » in Les conséquences juridiques de l'ubérisation de l'économie, IRJS-Editions, 2017

-Le contrat ayant pour objet un objet connecté, in « les objets connectés », IRJS-Editions, 2018

-La blockchain : simple instrument ou ordre juridique ? IRJS-Editions, 2019

- La régulation de la blockchain, IRJS-Editions, 2019, avec Nathalie Martial-Braz et Ludovic Ayrault

- Les régimes particuliers de cession de créance (titres négociables, créances hypothécaires, cession de créances professionnelles...), in La cession de créance, Paris1-Louvain, 2018

-La proportionnalité du cautionnement, In Les sûretés personnelles, Etude comparée de droit français et de droit roumain, IRJS Editions 2021

-A propos du caractère précurseur du droit des procédures collectives : l'exemple des interpellations interrogatoires, in Mélanges Corinne Saint-Alary Houin, LDGJ, Lextenso, 2020 p. 45 et s.

- Traitement des sûretés réelles conventionnelles dans les procédures collectives, In Les sûretés réelles, Etude comparée de droit français et de droit roumain, IRJS Editions 2023 in ouvrage collectif IRJS-Bucarest

III) Notes et chroniques régulières d'actualité

-Chronique trimestrielle de « pratiques restrictives de concurrence » à la revue Lamy de la concurrence depuis novembre 2004 à janvier 2014

- Revue Lamy de la concurrence, N° 1, 1er novembre 2004
 - Haro sur le seuil de revente à perte et sur certaines pratiques commerciales
 - Pratiques dans le secteur de la distribution alimentaire (CEPC, avis n°04-06, 22 juin 2004)
 - Offre de réductions de prix, rabais, remises ou ristournes (CEPC, avis n°04-06, 22 juin 2004)
 - Clause des conditions générales de vente des fournisseurs excluant les pénalités de retard (CEPC, avis n°04-05, 7 juillet 2004).
 - Clauses des conditions générales d'achat relatives aux engagements du distributeur, excluant les conditions générales de vente, et traitant des défaillances du fournisseur et du distributeur (CEPC, avis n°04-04, 7 juillet 2004).
 - Réduction des commandes et rupture partielle des relations commerciales, Cass. Com. 7 juillet 2004, n°03-11.472

- Revue Lamy de la concurrence, N° 2, 1er février 2005
 - À la recherche d'une plus grande effectivité dans la lutte contre les pratiques

restrictives de concurrence

- Dénonciation d'un contrat de référencement et poursuite des relations contractuelles (Cass. com., 17 mars 2004, n°01-10.103, Bull. civ. IV, n° 53
- Intervention du ministre de l'Économie et lien avec la demande originaire (Cass. com., 7 juillet 2004, n°03-11.369, P+B

- Revue Lamy de la Concurrence, N° 3, 1er mai 2005
 - Modification minimale du seuil de revente à perte (Avant projet de loi Jacob, art. 36)
 - Commission d'évaluation des pratiques commerciales (Avant projet de loi Jacob, art. 31)
 - Négociation commerciale : un formalisme accru (Avant projet de loi Jacob, art. 33)
 - Avant-projet Jacob : dispositions diverses (Avant projet de loi Jacob, art. 30, 34, 37, 38

- Revue Lamy de la Concurrence, N° 5, 1er novembre 2005
 - Les rapports industrie-commerce : la loi du 2 août 2005 en faveur des PME ou la loi Jacob-Dutheil, présentation générale, les objectifs de la réforme
 - Les rapports industrie-commerce : la loi du 2 août 2005 en faveur des PME ou la loi Jacob-Dutheil, les conditions générales de vente
 - Les rapports industrie-commerce : la loi du 2 août 2005 en faveur des PME ou la loi Jacob-Dutheil, les conditions particulières de vente
 - Les rapports industrie-commerce : la loi du 2 août 2005 sur les PME ou la loi Jacob-Dutheil, les contrats de coopération commerciale
 - Les rapports industrie-commerce : la loi du 2 août 2005 sur les PME ou la loi Jacob-Dutheil, le nouveau seuil de revente à perte

- Revue Lamy de la concurrence, N° 6, 1er janvier 2006
 - Conditions générales de vente dans la circulaire du 8 décembre 2005 relative aux relations commerciales (Circ. 8 déc 2005, NOR : PME0510001C, relative aux relations commerciale, JO 30 déc., p. 20557 ; C.Com., art. L.441-6 ; L. n°2005-882, 2 août 2005 JO 3 août, p. 12639)
 - Différenciation tarifaire dans la circulaire du 8 décembre 2005 (Circ. 8 déc 2005, NOR : PME0510001C, relative aux relations commerciale, JO 30 déc., p. 20557 ; C.Com., art. L.441-6 ; L. n°2005-882, 2 août 2005 JO 3 août, p. 12639)
 - Coopération commerciale dans la circulaire du 8 décembre 2005 (Circ. 8 déc 2005, NOR : PME0510001C, relative aux relations commerciale, JO 30 déc., p. 20557 ; C.Com., art. L.441-7 ; L. n°2005-882, 2 août 2005 JO 3 août, p. 12639)
 - Services distincts de la coopération commerciale dans la circulaire du 8 décembre 2005 (Circ. 8 déc 2005, NOR : PME0510001C, relative aux relations commerciale, JO 30 déc., p. 20557 ; C.Com., art. L.441-7 ; L. n°2005-882, 2 août 2005 JO 3 août, p. 12639)
 - Le nouveau seuil de revente à perte et la circulaire du 8 décembre 2005 (Circ. 8 déc 2005, NOR : PME0510001C, relative aux relations commerciale, JO 30 déc., p. 20557 ; C.Com., art. L.442-2 ; L. n°2005-882, 2 août 2005 JO 3 août, p. 12639, art. 47)
 - Contrats signés rétroactivement pour une prestation de services de

coopération commerciale fictive (T. com. Nanterre, 15 nov. 2005, min. éco. Fin. c/ Galec

- Revue Lamy de la concurrence, N° 8, 1er juillet 2006
 - De l'influence éventuelle de l'avant-projet de réforme de la responsabilité civile sur le droit des pratiques restrictives et des contrats de distribution
 - Vers un contrôle du caractère suffisant de la durée du préavis ? (Cass. com., 31 janv. 2006, n°03-13739, Yamaha)
 - De la notion de relations commerciales établies... au cours de pourparlers (Cass. com., 25 avril 2006, n°02-19.577, D)
 - Des difficultés de la différenciation tarifaire (T. com. Paris, 11 mai 2006, no RG 2004046560)
 - Adoption du décret sur la transaction pénale (D. n°2006-513, 4 mai 2006, JO 6 mai)
- Revue Lamy de la concurrence, N° 9, 1er octobre 2006
 - Des pratiques discriminatoires commises par un fournisseur envers son distributeur (Cass. com., 25 avr. 2006, n°03-20.353, D)
 - De l'influence du droit des pratiques restrictives sur le droit commun des contrats (Cass. 1ère Civ., 16 mai 2006, n°03-10.328).
- Revue Lamy de la concurrence, N° 10, 1er janvier 2007
 - Introduction (20 ans de l'ordonnance du 1er déc. 1986)
- Revue Lamy de la concurrence, N° 11, 1er avril 2007
 - De la fausse coopération commerciale à la fausse facture pénalement sanctionnée (CA Rennes, 21 déc. 2006, n° RG 06/00227, Sociétés CGC, SCA Légumes et ITM France c/ ministère public)
 - Du TAC de Système U à la singularisation d'ITM (T. com. Créteil, 24 oct. 2006, n° RG 2005F0025, min. Éco. c/ SAS Système U centrale Nationale ; CA Paris, 20 déc. 2006, n°05/24361, min. Éco. c/ SNC ITM Alimentaire France)
 - De la preuve de l'absence des services rendus (avant la loi du 2 août 2005) (Cass. com., 20 févr. 2007, n°04-20.449, D)
- Revue Lamy de la concurrence, N° 12, 1er juillet 2007
 - Chronique d'une mort annoncée (CA Versailles, 3 mai 2007, n° 05.09223 CA Angers, 29 mai 2007, n° 06/00563)
- Revue Lamy de la concurrence, N° 14, 1er janvier 2008
 - Projet de loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs
 - Relation commerciale établie (Cass. com., 23 oct. 2007, n°06-16.774, P+B)
- Revue Lamy de la concurrence, N° 15, 1er avril 2008
 - Le séisme tranquille du « Rapport Hagelsteen »
 - L'article L. 442-6, I, 5° du Code de commerce confronté aux contrats-types et aux accords interprofessionnels. (Cass. com., 22 janv. 2008, n°06-19440, P+B ; CA Douai, 20 nov. 2007, n° RG : 07/05217, SASU Castorama France c/ SA Tomecanic-Bonetiere

- De la dépendance à l'égard de plusieurs personnes juridiques distinctes. (CA Douai, 20 nov. 2007, n° RG : 07/05217, SASU Castorama France c/ SA Tomecanic-Bonetière
 - Revue Lamy de la concurrence, N° 19, 1er avril 2009
- L'action du ministre fondée sur l'article L. 442-6-III du Code de commerce et le délégataire du ministre (Cass. com., 16 déc. 2008, n°07-20.099, D).
- Du domaine d'application de l'article L. 442-6-I-5° du Code de commerce (Cass. com., 16 décembre 2008, n°07-18050, P + B ; Cass. com., 20 janv. 2009, n° 07-17.556, P + B ; Cass. com., 22 janv. 2009, n°07-21.233, D)
- Faveur de l'autorité de concurrence aux accords dérogatoires conclus dans les secteurs du jouet, du bricolage et de l'horlogerie- bijouterie (Cons. conc., avis n°09-A-02, 20 févr. 2009, relatif à un accord dérogatoire pour les délais de paiement dans le secteur du bricolage ; Cons. conc., avis n° 09-A-03, 23 févr. 2009, relatif à un accord dérogatoire pour les délais de paiement dans le secteur du jouet ; Cons. conc., avis n° 09-A-04, 23 févr. 2009, relatif à un accord dérogatoire pour les délais de paiement dans le secteur de l'horlogerie, la bijouterie, la joaillerie et l'orfèvrerie
 - Revue Lamy de la concurrence, N° 17, 1er octobre 2008
- L'action du ministre, fondée sur l'article L. 442-6-III du Code de commerce, ne serait pas contraire à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'Homme (Cass. com., 8 juillet 2008, n°07-16.761,P+B ; Cass. com. 8 juill. 2008, n_07-13.350, D)
- De la sanction du déséquilibre significatif dans les contrats conclus notamment avec la grande distribution (C. com., art. L. 442-6-I-2°, tel qu'issu de L. n°2008-776, 4 août 2008 (LME), art. 93, JO 5 août
- Revue Lamy de la concurrence, N° 20, 1er juillet 2009
- Autonomie de l'action de protection du fonctionnement du marché et de la concurrence du ministre (Cass. com., 5 mai 2009, n°08-15.264, D).
- De l'application de l'article L. 442-6-I-5° du Code de commerce, lors des négociations ? (Cass. com., 5 mai 2009, n°08-11.916, D).
- De la rupture immédiate de relations commerciales établies pour propos racistes tenus par le contractant (Cass. com., 31 mars 2009, n°08-13.964,D).
- Du point de départ du préavis pour l'application de l'article L. 442-6-I-5° du Code de commerce (Cass. com., 7 avr. 2009, n°08-11.572, D).
- Revue Lamy de la concurrence, N° 21, 1er octobre 2009
- Rupture brutale des relations commerciales établies (Cass. com., 13 janv. 2009, n°08-13.971, Bull. civ. IV, n° 3 ; Cass. Com. 7 juill.2009, n°08-16.633, P)
- Revue Lamy de la concurrence, N° 22, 1er janvier 2010
- L'article 6 du Règlement Rome II et les pratiques restrictives de concurrence internationales
- Carrefour condamné à une amende de deux millions d'euros par le Tribunal de commerce d'Évry (T. com. Évry, 3e ch., 14 oct. 2009, n° 2008/F00380
- La Cour d'appel de Versailles se soumet à la jurisprudence de la Cour de cassation (CA Versailles, 29 oct. 2009, n° RG : 08/07356, SA Coopérative groupement d'achats des centres Leclerc-Galec c/ min. de l'Économie
- Le Président de l'Autorité de la concurrence vient épauler le ministre dans sa

lutte contre les pratiques restrictives de concurrence (T. com. Créteil, 13 oct. 2009, n° RG 2008F00629, M. le Président du Conseil de la concurrence (Autorité de la concurrence), min. de l'Économie c/ SC Galec.

□ Les dispositions de la loi du 15 mai 2001 modifiant l'article L. 441-6 du Code de commerce répondent à des considérations d'ordre public particulièrement impérieuses (Cass. com., 3 mars 2009, n°07-16.527, Bull. civ. IV, n° 31

• Revue Lamy de la concurrence, N° 23, 1er avril 2010

□ Première sanction du déséquilibre significatif dans les contrats entre professionnels : l'article L. 442-6, I, 2° du Code de commerce va-t-il devenir « une machine à hacher le droit » ?

• Revue Lamy de la concurrence, N° 25, 1er octobre 2010

□ Rapport annuel de la CEPC (Rapp. act. CEPC, 2009-2010

□ La CEPC et la publicité comparative (CEPC, avis n° 09/14, 9 déc. 2009, relatif à la publicité comparative

□ Licéité d'une opération publi-promotionnelle menée par un distributeur (CEPC, avis n° 10-03, 27 janv. 2010, sur la licéité d'une opération publipromotionnelle menée par un distributeur

□ Éviction des règles protectrices du droit pénal en cas de condamnation à une amende civile (CA Nîmes, 25 févr. 2010, n° RG : 07/00606, SAS Carrefour France c/ Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, BOCCRF 30 mars 2010

• Revue Lamy de la concurrence, N° 27, 1er avril 2011

□ Le Conseil constitutionnel peut-il vraiment statuer sans se soucier de l'opportunité ? (Cons. const., 13 janv. 2011, n° 2010-85, QPC

□ Une rupture pas si brutale que cela ! (Cass. com., 9 nov. 2010, n° 09-15.889, D

□ Une piqûre de rappel : Les sociétés d'assurance mutuelle sont soumises au droit des pratiques restrictives de concurrence (Cass. com., 14 sept. 2010 n° 09-14.322, P+B

• Revue Lamy de la concurrence, N° 29, 1er octobre 2011

□ L'arrêt d'Assemblée plénière du 22 avril 2011 va-t-il influencer sur le régime de l'action du ministre fondée sur l'article L. 442-6-III du Code de commerce ? (ou l'action du ministre : acte 3)

□ Délais de paiement : Rapport Vautrin & Gaubert (Rapport d'information déposé en application de l'article 145-7 du règlement par la Commission des affaires économiques sur la mise en application de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, 11 avr. 2011, www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i3322.asp) Négociations commerciales : Rapport Vautrin & Gaubert, RLC 2011/29, n° 1913

□ Augmentation du prix des matières premières et renégociation de la convention unique : Rapport Vautrin & Gaubert, RLC 2011/29, n° 1914

□ Nouveaux instruments promotionnels (NIP) : Rapport Vautrin & Gaubert, LC 2011/29, n° 1915.

□ À propos de la réforme du contrat d'affiliation dans la distribution alimentaire (Projet de loi AN n° 3508, 1er juin 2011, renforçant les droits, la protection et l'information des consommateurs, chap. 1er « Mesures visant à instaurer plus de concurrence sectorielle au service des consommateurs dans divers secteurs de la

consommation courante », art. 1 ; Fasquelle D., Rapp. AN n° 3632, 6 juill. 2011

- Revue Lamy de la concurrence, N° 31, 1er avril 2012
 - L'action du ministre en condamnation à une amende civile est-elle recevable en l'absence d'information des fournisseurs ? (T. com. Meaux, 6 déc. 2011, no 2009/02295 ; T. com. Créteil, 13 déc. 2011, no RG : 2009F01018)
 - Toujours plus : les pouvoirs exorbitants de l'article L. 442-6-III ne seraient-ils pas suffisants ? (T. com. Créteil, 13 déc. 2011, no RG : 2009F01018)
 - Aucune clause ne résiste à l'article L. 442-6-I-2o du Code de commerce sanctionnant le déséquilibre significatif (T. com. Meaux, 6 déc. 2011, no 2009/02295)
 - On ne reprend pas aux fournisseurs ce que le ministre leur a « restitué » ! (T. com. Paris, 22 nov. 2011, Galec c/ min. Éco)
- Revue Lamy de la concurrence, N° 34, 1er janvier 2013
 - De la rupture de relations commerciales déjà dégradées (CA Paris, pôle 5, ch. 2, 14 sept. 2012, Maître Jean-Claude Masson, es-qualités de liquidateur de la société WORLD TRICOT c/ SAS CHANEL et SAS CHANEL COORDINATION, infirmant le jugement du tribunal de commerce de Paris du 11 décembre 2009, no 2005072254)
 - L'article L. 442-6, I, 5o, du code de commerce ne s'applique pas aux agents commerciaux (Cass. com., 3 avr. 2012, no 11-13.527, Bull. civ. IV, no 71)
 - Rebondissement dans l'affaire Planète Prod (Cass. com., 25 sept. 2012, nos 11-24.425 et 11-24.627, D)
- Revue Lamy de la concurrence, N° 36, 1er juillet 2013
 - À propos du Livre vert sur les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et non alimentaire interentreprises en Europe (Réponse du réseau Trans Europe Experts) (avec R. AMARO)
 - La théorie de l'imprévision, revue et corrigée par le droit commercial : quand la clause de hardship est imposée sous peine d'amende administrative (Projet de loi AN n° 1015 relatif à la consommation, 2 mai 2013, art. 62, II, <<http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/projets/pl1015.pdf>>)
- Revue Lamy de la concurrence, N° 38, 1er janvier 2014
 - Quelques pistes pour l'amélioration du droit des pratiques restrictives de concurrence
 - Compétence spéciale pour connaître des litiges fondés sur l'article L. 442-6 du code de commerce et droit transitoire (Cass. com., 24 sept. 2013, n° 12-24.538, P+B)
 - Les grands distributeurs ont-ils droit à une justice impartiale ? (Cass. com., 10 sept. 2013, n° 12-21.804, D)
 - De la recherche du contractant, face aux groupes de sociétés (Cass. com., 10 sept. 2013, n° 12-21.804, D)
 - Du nouveau quant aux restitutions après nullité d'une opération de coopération commerciale (Cass. com., 10 sept. 2013, n° 12-21.804, D)
 - Affaire Carrefour : suite mais pas encore fin... (Cass. com., 10 sept. 2013, n° 12-21.804, D)

-Chronique trimestrielle à la revue des contrats « contrats organisation » partie

contrats de distribution, depuis octobre 2003 (et pratiques anticoncurrentielles depuis 2013)

*** motivation et agrément (Cass.com 2 juillet 2002 RDC2003 p.152)

***solidarisme contractuel et contrat de distribution (Cass.com 15 janvier 2002 et 6 mai 2002, RDC 2003 p.154)

*** résiliation abusive d'un contrat de distribution (Cass.Com.8 octobre 2003 RDC 2004 p.392)

*** clause de prise d'effet du contrat, contrat d'agence et ordre public (Cass. Com. 8 juillet 2003, RDC 2004 p.394)

***action en concurrence déloyale engagée par un tiers à l'encontre du distributeur sélectif qui manque à ses obligations contractuelles (Cass. Com.1er juillet 2003 RDC 2004 p.396)

*** charge de la preuve de l'absence de vice du consentement du distributeur (Cass. Com. 4 février 2004, RDC 2004 p.729)

***critère d'application du statut d'agent commercial (Cass.Com 10 décembre 2003 RDC 2004 p.731)

***avis de la CEPC sur la licéité de certaines pratiques de la grande distribution (RDC 2004 p733).

*** compétence pour statuer sur l'action en responsabilité contre un franchiseur (Cass. Com. 14 janvier 2004 RDC 2004 p. 1008)

***abus et faute dans la fixation des prix et des objectifs (Cass. Com 13 novembre 2003 et 28 avril 2004 RDC 2004 p.1011)

***« Droit de la concurrence et droit des contrats (brèves observations) », RDC 2004 p. 870

***refus d'agrément pour des motifs autres que ceux tenant à la personne du candidat à l'agrément (Cass. Com 5 octobre 2004, RDC 2005 p. 384)

*** le juge des référés et la poursuite du contrat de distribution, (CA Orléans 15 juillet 2004, RDC 2005 p. 385)

*** Rapport CANIVET, RDC 2005 p.388

***réduction de commandes et rupture partielle des relations commerciales établies (Cass. Com. 7 juillet 2004, RDC 2005 p. 392)

*** de la vaine inventivité des « free riders » pour tenter de justifier le parasitisme d'un réseau de distribution (Cass. Com.11 janvier 2005 RDC 2005 p. 768)

***l'engagement du brasseur était dérisoire (Cass. Com. 8 février 2005 RDC 2005 p. 771)

***l'absence de faute du concédant qui rompt sans délai après avoir accordé des délais de paiement (Cass. Com. 28 septembre 2004, RDC 2005 p. 773)

***du juste dosage de l'obligation de motivation (Cass. Com. 3 novembre 2004 RDC 2005 p. 1130)

***de la sanction du retard dans la communication du document précontractuel d'information (Cass. Com. 14 juin 2005, RDC 2005 p. 1133)

***de la difficile appréciation du délai raisonnable de préavis (CA Paris 20 octobre 2005 et Tcom. Paris 13 juin 2005 RDC 2006 p. 431)

***la distribution sélective quantitative (Cass. Com. 28 juin 2005 RDC2005 p. 433)

***rapports industrie-commerce : la loi du 2 août 2005 (RDC 2005 p.435)

***le pouvoir du ministre de faire respecter l'article L 442-6 (Tcom Nanterre 15 nov 2005 RDC 2006 p.441)

***de la création d'un site Internet par le franchiseur (Cass. Com. 14 mars 2006 RDC 2006 p.786)

***de la responsabilité de la banque envers les cautions dirigeantes de la société franchisée (Cass.Com.29 septembre 2005 RDC 2006 p.789)

***florilèges autour des qualifications d'agent commercial ou de mandataire d'intérêt commun et des indemnités de fin de contrat (CJCE 16 et 23 mars 2006, CA Paris 23 février 2006, RDC 2006 p.1175)

***le juge des référés et la poursuite du contrat de distribution éteint...suite...et fin ? (Cass. Com. 28 novembre 2006 RDC2007 p.415)

***Chat échaudé craint l'eau froide : le fournisseur peut refuser d'agréer l'ancien distributeur dont le contrat de distribution a été résilié pour inexécution (Cass. Com. 19 septembre 2006 RDC.2007 p.417)

***le créancier d'une exclusivité a le droit d'exiger de son débiteur qu'il fasse respecter la clause d'exclusivité par ses autres cocontractants (Cass.3èmeCiv. 4 mai 2006, RDC 2007 p. 419)

***de la réorganisation des réseaux de distribution automobile (Cass. Com. 6 mars 2007 RDC 2007 p.838)

***retour sur le débiteur de la prestation caractéristique du contrat-cadre de concession (cass. 1ère Civ.23 janvier 2007 RDC2007 p.842).

***clause de non-concurrence et indemnité de rupture (Cass. Com.9 octobre 2007 RDC 2008 p.410)

***l'acquéreur du fonds de commerce face à la rupture du contrat de distribution par le vendeur du fonds (Cass. Com. 15 mai 2007 RDC 2008 p.412)

*** le nouveau contrat unique issu de la loi Chatel du 3 janvier 2008 (RDC 2008 p.415)

***de la jonction des durées des relations commerciales en cas de succession des contractants (Cass. Com. 29 janvier 2008 RDC 2008 p860)

*** L'irrespect de l'obligation précontractuelle d'information du franchiseur ne peut entraîner la résiliation du contrat de franchise, (Cass. com., 12 février 2008, RDC 2008 - n°3 - page 862)

***le contrat de franchise est conclu en considération de la personne du franchiseur (Cass.Com.3 juin 2008 RDC2008 p.1278)

***l'application de l'article L 442-6 du code de commerce aux rapports internationaux (RDC2009 p.197)

***la sanction du déséquilibre significatif dans les contrats entre professionnels (Art L 442-612°, RDC 2009 p.202)

***le pouvoir du juge s'apprécier si le délai de préavis fixé par des accords interprofessionnels est suffisant (Cass. Com. 2 décembre 2008, RDC 2009 p 647)

***de l'abus de dépendance collective (Cass. Com. 2 décembre 2008 RDC 2009p.649)

*** « Que penser de l'introduction d'une protection contre les clauses abusives dans le code de commerce ? » (RDC 2009 t.3)

***l'article L 442-6 I 5° du code de commerce s'applique-t-il en présence d'une clause attributive de juridiction ? (Cass. Com. 13 janvier 2009 RDC 2009 T.3)

***de la sanction de l'obligation d'information précontractuelle (Cass. Com. 27 janvier 2009, RDC 2009 T.3)

***le concédant qui n'est pas tenu d'une obligation d'assistance de son concessionnaire, ne doit pas pour autant lui mettre des bâtons dans les roues (CA Paris 2 octobre 2008 RDC 2009 T.3)

*** L'article L 442-6 I 5° du code de commerce et les ruptures concomitantes (CA Douai 6 juillet 2009 RDC 2009 T.4)

*** La clause de non-concurrence ou de non-réaffiliation dans le contrat de franchise (Cass. Com 9 juin 2009 RDC 2010 T.2)

*** La réorganisation du réseau de distribution et la condition de rapidité (Cass. Com. 15 déc.2009 RDC 2010 T.2)

*** Première sanction du déséquilibre significatif de l'article L 442-6 I 2° du code de commerce (TC Lille 6 janvier 2010 RDC 2010 p.928)

***L'amende civile serait répressive mais échapperait aux règles protectrices du droit pénal pour la Cour d'appel de Nîmes (CA Nîmes 25 février 2010 RDC 2010 T3)

***La clause de non-réaffiliation n'est pas une clause de non-concurrence (Cass.Com 28 septembre 2010 RDC 2010 T4)

***L'article L 442-6 I 5°du code de commerce est-il dans une situation précaire ? (Cass. Com. 18 mai 2010 Planet prod RDC 2010 T4)

***L'amende civile prévue à l'article L 442-6 III du code de commerce est bien répressive (Cons. Constitutionnel 13 janvier 2011, RDC 2011 p. 536)

***L'article L 442-6 I 2° du code de commerce n'est pas contraire au principe de la légalité des délits et des peines, (Cons. Constitutionnel 13 janvier 2011, RDC 2011 T.2)

***Les affiliés de la grande distribution ont-ils une obligation de mobilité ? RDC 2011 T.3

***Le projet de réforme tendant à l'encadrement des contrats d'affiliation pour faciliter le changement d'enseigner et le rapport Fasquelle, RDC 2011 T 3

***L'intangibilité du contrat annuel entre fournisseur et enseigne de la grande distribution confrontée à la hausse du prix des matières premières (TC Lille 7 septembre 2011 RDC2012 p. 143)

***Quand la clause pénale s'appelle clause de taux de service (TC Lille 7 septembre 2011 RDC2012 p.145)

*** Le revendeur étranger peut invoquer sur le fondement de la responsabilité délictuelle la rupture brutale des relations commerciales entre son vendeur et le fabricant (Cass. Com. 6 septembre 2011 n° 10-11975 RDC 2012 n°1 p 148)

*** L'article L 442-6 I 5° du code de commerce s'applique-t-il au contrat de distribution automobile qui bénéficie du règlement d'exemption automobile ? (Cour d'appel de Limoges 9 février 2012 RG n° 10/01700 ;-Cour d'appel de Versailles 4 septembre 2012 RG n° 11/01018) RDC 2012

*** Le droit de priorité de l'enseigne reconnu nonobstant l'avis de l'Autorité de la concurrence (CA Paris 13 juin 2012 RG n° 2010056 397) (RDC 2012)

***Retour sur la clause de non-affiliation (Cass. Com. 18 décembre 2012, RDC 2013)

*** Que vaut la communication de minimis face à une restriction de concurrence par l'objet ? (CJUE, 13 déc. 2012, no C-226/11, Expedia Inc. c/ Autorité de la concurrence) RDC 2013 p. 598

*** Quand le tribunal de commerce d'Évry fait mentir les prévisions : certaines clauses résistent au déséquilibre significatif (T. com. Évry, 7 févr. 2013, no 2009/F00727, min. de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi c/ SNC SPAL Boissons) RDC 2013 p. 979

*** La « révolution de velours » du secteur de la distribution des médicaments : la distribution des médicaments en ligne (Aut. conc., avis no 13-A-12, 10 avr. 2013, relatif à un projet d'arrêté de la ministre des Affaires sociales et de la Santé relatif aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments par voie électronique) RDC 2013 p.1392.

*** Les nouveaux pouvoirs de l'Administration pour lutter contre les pratiques restrictives de concurrence (projet de loi Hamon) RDC 2013 p. 1427

*** L'épilogue de l'affaire Pierre Fabre (CA Paris, 31 janv. 2013, no 2008/23812) RDC2013 p. 1401

*** Quand la théorie de l'imprévision entre par la petite porte : la clause de « hardship » imposée sous peine d'amende administrative (C. com., art. L. 441-8, issu du projet de loi relatif à la consommation no 1015, enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 3 mai 2013) RDC 2013 p.1431

*** Quand la cour d'appel de Paris tente de systématiser le déséquilibre significatif (CA Paris, 11 sept. 2013, no 2009/02296, Eurauchan c/ min. Économie, industrie et emploi RDC 2014 p. 231

*** Quand les juges du second degré viennent contenir le déséquilibre significatif (CA Paris, 12 déc. 2013, no 11/18274, SARL Securitas France c/ SARL Sécurité Protection Ouest et M. Patrick X, RDC 2014 p. 411

*** La controverse peut-elle diminuer la gravité d'une pratique d'interdiction de la revente par Internet dans un réseau de distribution ? (CA Paris, 13 mars 2014, no 2013/00714, Sté Bang & Olusen A/S, Sté Bang & Olufsen France SAS c/ Aut. conc. et min. Économie RDC 2014 p. 416

*** De l'entreprise comme sujet du droit des pratiques restrictives de concurrence (Cass. Com. 21 janvier 2014 RDC 2014 p. 415)

*** Du « rififi » sur le Quinté+ (Aut. conc., 25 févr. 2014, no 14-D-04 : relative à des pratiques mises en oeuvre dans le secteur des paris hippiques en ligne) RDC 2014 p.484

*** Grande distribution contre distribution sélective : la guerre est déclarée ! (CA Paris 27 mars 2014, RDC 2014 p 667

*** La clause qui oblige les fournisseurs à intervenir à l'instance est entachée d'un déséquilibre significatif (TC Paris 20 mai 2014, RDC 2014 p.672)

*** Imputabilité d'une pratique anticoncurrentielle de la filiale à sa mère et action privée (CJUE, 10 avr. 2014, nos C-247/11 et C-253/11, Areva e.a. c/ Commission RDC 2014 p.730)

*** Autonomie du droit de la concurrence par rapport au droit civil quant aux recours contributoires en cas de condamnation solidaire au paiement d'une amende (CJUE, 10 avr. 2014, nos C-231/11, C-232/11 et C-233/11, Siemens Österreich e.a.c/ Commission RDC 2014 p.735)

*** Quand le concédant est de mauvaise foi, sans avoir abusé de son droit de refuser l'agrément du successeur de son concessionnaire RDC 2015 n° 1, p. 66

*** Accords multilatéraux en matière bancaire : les banques gagnent la bataille de l'objet, mais perdent une manche s'agissant des effets, RDC 2015 n° 1, p. 100

*** Le mythe de Sisyphe, revu et corrigé par le déséquilibre significatif (CA Paris, 1er oct. 2014, no 13/16336) RDC 2015 n° 1, p. 67

*** Quand le pacte de préférence sort indemne de son passage devant l'Autorité de la concurrence RDC 2015 n° 1, p. 107

*** Premières décisions de la Cour de cassation sur le déséquilibre significatif, RDC 2015 p. 523 et s

*** Le réveil de la belle au bois dormant : à propos de l'abus dans la fixation du prix RDC 2015 n° 2, p. 293

*** Les clauses de parité tarifaire en péril dans la réservation hôtelière, RDC 2015 n° 4, p. 931

*** Et si l'action du ministre fondée sur l'article L. 442-6, III, du Code de commerce n'était ni contractuelle, ni délictuelle au sens des règlements Bruxelles I, Rome I et Rome II ? RDC 2015 n° 4, P. 889

*** L'amende civile devant le Parlement ou le vote à l'aveugle ! RDC 2015 n° 3, p. 535

*** Quand l'arrêt de la cour d'appel de Paris « images-chèques » est cassé pour un problème de procédure ! RDC 2015 n° 3, p. 563

*** L'injonction structurelle sans faute ou les excès de la régulation RDC 2015 n° 3, p. 536

*** De Lefebvre à Macron : la valse des contrats d'affiliation devant l'Assemblée nationale et le Sénat RDC 2015 n° 3, p. 532

*** Les fournisseurs de la grande distribution se rebiffent... mais se font condamner pour entente RDC 2015 n° 3, p. 565

*** Une amende civile peut être prononcée à l'encontre de la société absorbante pour des pratiques restrictives de concurrence commises par la société absorbée, RDC 2016 T 4

*** De la prédation sur un marché biface ou comment la gratuité n'est pas de la prédation...RDC 2016

*** Les abus dans les déréférencements du système AdWords, RDC 2016 T.3 ou 4

*** Le nouveau théorème d'Archimède: des partenaires qui sont réciproquement incontournables négocient librement, et échappent tous deux au déséquilibre significatif , RDC 2017 p.81

*** L'autorisation de la convention pluriannuelle dans les rapports industrie-commerce, RDC 2017 t.2

*** Les nouveaux abus de l'article L 442-6 issus de la loi Sapin II, RDC 2017 t.2

*** L'amende civile de l'article L442-6 III du code de commerce respecte-t-elle le principe d'égalité devant la loi ?, RDC 2017 t.2

*** Du débiteur de la réparation dans l'ordonnance du 9 mars 2017 relative aux actions en dommages et intérêts du fait des pratiques anticoncurrentielles, RDC 2017

*** L'arrêt Bricorama ou les rapports de la transaction et du droit des pratiques restrictives de concurrence, RDC 2017 t.3

*** Les poursuites contre la mère, responsable personnellement des actes de sa filiale, peuvent ne pas être prescrites, même si celles contre la filiale le sont, (CJUE, 27 avr. 2017, no C-516/15 P, ECLI:EU:C:2017:314, Akzo Nobel NV et a. c/ contre Commission européenne) RDC 2017 t3 p. 505

*** Le nouveau visage de la distribution sélective après l'arrêt Coty, RDC 2018
*** L'expansion stoppée de l'article L 442-6 I 2° du code commerce sur le déséquilibre significatif (Cass. Com. 11 mai 2017 n°14-29707, Cass. Com. 18 octobre 2017 n°16-18864, CA Paris, 27 septembre 2017, Pôle 5, chambre 4, RG 16/00671, Cass. Com. 24 mai 2017 n°15-18484) RDC 2018 p. 67 et s.

*** Les fournisseurs non soumis à la grande distribution existent (A propos de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 20 décembre 2017, RDC 2018 - n°02 - page 224

*** Brèves observations sur la charge de la preuve des pratiques restrictives de concurrence, Cour d'appel de Paris du 20 décembre 2017, RDC 2018

*** Faut-il absolument un pilote dans le cockpit de la franchise ? CA Paris, 28 févr. 2018, RG 16/17642 , RDC 2019, n° 115v0, p. 78

*** Soumettre ou ne pas soumettre, telle est la question., (Cass. Com. 20 novembre 2019 n°18-12823), RDC 2020 n° 1 p.39

Chroniques « Entente » à la Revue concurrences depuis le numéro 2014-2 jusqu'au numéro 2015-4:

*** Amendes : La Commission européenne inflige à des producteurs et à des distributeurs des amendes d'un montant de 115 865 000 d'euros pour avoir mis en œuvre des ententes dans le domaine du conditionnement alimentaire destiné à la vente au détail (Hühtamaki e.a.), N° 4-2015, p. 118

*** Répartition de clients : La Cour de justice de l'Union européenne décide que des accords de répartition de clients, conclus entre des fonds de pension privés, constituent en fonction de leur contexte, une entente ayant un objet anticoncurrentiel, sans que le nombre de clients visés par ces accords puisse être pertinent aux fins de l'appréciation de la condition relative à la restriction du jeu de la concurrence dans le marché intérieur (ING Pensii), N° 4-2015, pp. 105-107

*** Cartel des LCD : La Cour de justice de l'Union européenne refuse de suivre les conclusions de l'Avocat général Wathelet et admet que la Commission européenne ait pu infliger à une entreprise une amende prenant en compte la valeur des livraisons intragroupes (Innolux), N° 4-2015, pp. 102-105

*** Infraction continue : Le Tribunal de l'Union européenne sanctionne la participation d'une entreprise à une infraction continue en se fondant notamment sur des preuves obtenues lors de la procédure transactionnelle qui a pourtant avorté pour cette entreprise, et confirme donc l'amende de près de 60 millions d'euros

infligée à ladite entreprise (Timab Industries, CFPR), N° 3-2015, pp. 62-64

*** Applicabilité : Applicabilité : L'Avocat général Wathelet conclut à l'annulation de l'arrêt du Tribunal dans l'affaire du cartel des LCD et de la décision de la Commission prise en l'espèce, en tant qu'ils ont décidé que l'amende infligée à une entreprise pouvait légalement prendre en compte la valeur des livraisons intragroupes d'écrans d'affichage à cristaux liquides à matrice active aux usines de ladite entreprise en Chine et à Taïwan, subséquentement incorporés dans des produits finis vendus dans l'EEE, commettant de ce fait une erreur de droit (InnoLux), N° 3-2015, pp. 65-66

*** Hausse de prix : L'Autorité de la concurrence sanctionne 3 meuniers pour s'être entendus sur les hausses de prix de la farine vendue aux boulangeries artisanales, N° 3-2015, pp. 70-71

*** Imputabilité : La Cour de justice de l'Union européenne annule l'arrêt du Tribunal qui avait refusé d'appliquer le principe de continuité économique à un transfert d'activités réalisé par une société mère à sa filiale à 100 % (Parker Hannifin), mai 2015, Revue Concurrences N° 2-2015, Art. N° 72733, pp. 77-79

*** Echange d'informations : La Cour de justice de l'Union européenne maintient le caractère de restriction par l'objet des échanges d'informations stratégiques (Dole Food, Dole Fresh Fruit Europe), mai 2015, Revue Concurrences N° 2-2015, Art. N° 72737, pp. 81-82

*** Entente sur les prix : L'Autorité de la concurrence condamne les producteurs de produits laitiers frais à une amende totale de 192,7 millions d'euros (Produits laitiers frais), mai 2015, Revue Concurrences N° 2-2015, Art. N° 72751, pp. 91-93

*** Ordre professionnel : Le Tribunal de l'Union européenne confirme que l'Ordre national des pharmaciens français a restreint la concurrence sur le marché des analyses de biologie médicale, mais réduit la sanction de 5 à 4,75 millions d'euros (Ordre national des pharmaciens), janvier 2015, Revue Concurrences N° 1-2015, Art. N° 71060, pp. 79-86

*** Convention collective : La Cour de justice de l'Union européenne précise les conditions dans lesquelles la disposition d'une convention collective de travail prévoyant des tarifs minimaux pour les prestataires de services indépendants qui effectuent pour un employeur la même activité que les travailleurs salariés de cet employeur ne relève pas du champ d'application de l'article 101, § 1 TFUE (FNV Kunsten Informatie en Media), janvier 2015, Revue Concurrences N° 1-2015, Art. N° 70985, pp. 74-77

*** Alliance aérienne : La Commission européenne procède à une consultation sur les engagements proposés par des membres d'une association mondiale de compagnies aériennes, concernant leur coopération transatlantique, janvier 2015, Revue Concurrences N° 1-2015, Art. N° 71062, p. 87

*** Transaction : La Commission européenne inflige une amende de plus de 19,4 millions d'euros à cinq fabricants d'enveloppes dans le cadre d'une procédure de transaction, janvier 2015, Revue Concurrences N° 1-2015, Art. N° 71068, pp. 88-89

*** Accords de commercialisation : La Cour d'appel de Paris réforme partiellement la décision de l'Autorité de la concurrence relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur des farines alimentaires (Grands moulins de Paris), janvier 2015, Revue Concurrences N° 1-2015, Art. N° 71074, pp. 90-93

*** Plafond de l'amende : La Cour de justice de l'Union européenne fait le lien entre le plafond de l'amende et la notion d'entreprise, en cas de succession d'entreprises responsables, mais considère que le coefficient multiplicateur de dissuasion doit prendre en considération la taille et les ressources des entreprises concernées au moment de la décision les condamnant de l'amende (YKK), N°4-2014, pp. 108-110

*** Objet anticoncurrentiel : La Cour de justice de l'Union européenne change de cap et adopte de nouveau une conception stricte de l'objet anticoncurrentiel (CB), N°4-2014, pp. 110-118

*** Vente en ligne : L'Autorité de la concurrence renvoie à l'instruction l'examen de l'interdiction figurant dans les contrats de distribution sélective d'un opérateur de vendre le produit contractuel par l'intermédiaire des marketplaces (Concurrence), N°4-2014, pp. 127-129

*** Imputabilité : La Cour de justice de l'Union européenne se prononce sur l'imputabilité des pratiques anticoncurrentielles en cas de succession de sociétés mères et sur la solidarité des amendes en cas de succession de sociétés mères dans les restructurations d'entreprises (Siemens, Areva, Alstom), N° 3-2014, pp. 69-74

*** Calcul de l'amende : La Cour de justice de l'Union européenne rappelle que pour fixer la sanction, la Commission doit apprécier l'impact recherché sur l'entreprise concernée, notamment en tenant compte d'un chiffre d'affaires qui reflète la situation économique réelle de celle-ci (I. Garantovana), N° 3-2014, pp. 74-75

*** Récidive : Le Tribunal de l'Union européenne refuse d'imputer à la société mère le premier terme de la récidive, pour lequel elle n'avait pas été poursuivie avec sa filiale (Saint-Gobain), N° 3-2014, pp. 78-83

*** Conclusions : L'avocat général Melchior Wathelet propose d'annuler l'arrêt du Tribunal dans l'affaire du verre plat (Guardian), N° 3-2014, pp. 88-89

*** Infraction unique : Le Tribunal de l'Union européenne rejette les recours dans l'affaire du cartel des stabilisants thermiques (Arkema, AC-Treuhand, Elf Aquitaine), N° 2-2014, pp. 73-77

*** Amende : La Commission européenne condamne le cartel des producteurs de mousse (Vita, Carpenter, Recticel, Eurofoam) , N° 2-2014

*** Private enforcement : L'avocat général Kokott n'est pas défavorable à l'admission des effets d'ombrelle (Kone, Otis, Schindler, ThyssenKrupp), N° 2-2014, pp. 77-78

*** Interchange : L'avocat général Mengozzi préconise de rejeter les pourvois dans l'affaire des commissions multilatérales d'interchange (MasterCard), N° 2-2014, p. 78

*** Sanctions : La Cour de cassation décide que le principe d'individualisation de la sanction implique, dans certaines circonstances, de ne pas tenir compte de l'appartenance d'une société à un groupe, dans la détermination de la sanction qui lui est infligée (Cartel de la restauration des monuments historiques), N° 2-2014, pp. 80- 82

*** Entente complexe : La Cour d'appel de Paris rejette le recours contre la décision de l'Autorité de la concurrence sanctionnant le cartel des lessives (Unilever, Procter & Gamble, Henkel, Colgate Palmolive), N° 2-2014, pp. 82-85

Un article mensuel dans L'essentiel de la distribution, depuis janvier 2017

Notamment :

***Du nouveau sur la condition de « soumission » à un déséquilibre significatif, Cass. com., 4 oct. 2016, n° 14-28013 Carrefour c/ ministre de l'Économie , LEDICO janv. 2017, n° 110a8, p.

*** La judiciarisation des négociations commerciales (Cass. com., 25 janv. 2017, no 15-23547, Galec c/ Ministre de l'Économie, P+B) mars 2017

***L'article L 442-6 du code de commerce et la transaction (CA Paris, Pôle 5, ch. 4, 19 avril 2017 n°15/24221)

***La libre acceptation de clauses financières exclut l'article L 442-6 du code de commerce

Cass. Com. 8 juin 2017 (n° 15-15417)

***Qu'est-ce qu'un partenaire commercial ? (CA Paris, 27 septembre 2017, Pôle 5, chambre 4, RG 16/00671)

***Du rétablissement forcé des relations commerciales établies rompues, T. com. Paris, ord., 25 nov. 2016, Viaticum c/ American Airlines Inc. LEDICO févr. 2017, n° 110c2, p. 2

***Ruptures successives des relations commerciales établies avec deux sociétés du même groupe, CA Paris, 5-5, 2 févr. 2017, no 15/04850, LEDICO avril 2017, n° 110f9, p. 3

***Précisions sur l'obligation de communication des CGV catégorielles (Cass. Com. 29 mars 2017 (3ème moyen) pourvoi n° 15-27811)

*** Du nouveau sur la condition de « soumission » à un déséquilibre significatif » Cass. Com. 4 octobre 2016 pourvoi n° 14-28013 Carrefour contre Ministre de l'Economie

***Quel est l'intérêt de faire annuler une décision de refus de concentration pour violation des droits de la défense? (Trib. UE 7 mars 2017 affaire T-194/13)

***L'article L 442-6 du code de commerce ne s'applique pas aux coopératives (Cass. Com. 18 octobre 2017 (n° 16-18864)

***L'envahissant droit des pratiques restrictives de concurrence (CA Paris 21 juin 2017 RG 15/18784 Expédia contre Ministre de l'Economie)

*** Chronopost versus déséquilibre significatif (Cass. Com. 14 février 2018 (n°17-11924)

***Une « requête 145 » pour prouver une pratique restrictive de concurrence ou une pratique anticoncurrentielle est de la compétence des juges spécialisés (Cass. Com. 17 janvier 2018 (n° 17-10360)

***L'article L. 442-6 du Code de commerce ne s'applique pas aux coopératives, Cass. com., 18 oct. 2017, n°16-18864 LEDICO janv. 2018, n° 110x9, p. 3

***L'exclusion du coopérateur ne relève pas de l'article L. 442-6, I, 5°, du Code de commerce, Cass. com., 16 mai 2018, n°17-14236, LEDICO juill. 2018, n° 111k2, p. 4

***Betclic joue et gagne !, TGI Paris, 22 févr. 2018, no 15/09129, LEDICO mai 2018, n° 111f6, p. 5

***Une action privée permet-elle toujours de demander la nullité des clauses abusives en droit commercial ? Cass. com., 24 mai 2017, n°15-18484 LEDICO févr. 2018, n° 111a2, p. 4

***La condition de soumission à un déséquilibre significatif : « le ministre contre-attaque », CA Paris, 5-4, 16 mai 2018, n°17/11187, Système U c/ ministre de l'Économie, LEDICO sept. 2018, n° 111n4, p. 5

***Effet rétroactif du revirement et droit au recours, Cass. com., 21 mars 2018, n°16-28412 LEDICO mai 2018, n° 111f3, p. 3

***Déséquilibre significatif et clause relative aux données personnelles dans un contrat de distribution, CEPC, avis n° 18-4, 23 avr. 2018, relatif à une demande d'avis sur la conformité au droit de stipulations contenues dans les contrats de concession exclusive dans le secteur du matériel agricole, LEDICO juin 2018, n° 111h3, p. 5

***L'épilogue de l'affaire du TAC de Système U, Cass. com., 26 sept. 2018, n°17-10173, LEDICO déc. 2018, n° 111f0, p. 3

***L'ordonnance relative au seuil de revente à perte et aux promotions dans les starting-blocks, LEDICO nov. 2018, n° 111r5, p. 4

***Fraude au droit de préemption conventionnel et irrecevabilité de la tierce opposition, CA Paris, 5-4, 7 nov. 2018, n°17/09817, LEDICO févr. 2019, n° 111w7, p. 2

***La clause de non-concurrence était implicite, Cass. com., 14 nov. 2018, no 17-19851, LEDICO janv. 2019, n° 111u6, p. 2

***Une action privée permet-elle de demander la nullité des clauses abusives en droit commercial?

Cass. Com. 24 mai 2017 (n°15-18484)

*** L'abus de position dominante par pratique illicite Décision du Bundeskartellamt 7 février 2019, Communiqué de presse du 7 février 2019 Ledico avril 2019 p. 5

***Le recours au juge spécialisé suppose que l'article L. 442-6, I, 2°, du Code de commerce ait été invoqué par les parties ou appliqué d'office par le juge, Cass. com., 23 janv. 2019, no 17-16973, LEDICO mars 2019, n° 111y9, p.

***La cour d'appel de Limoges ordonne la cession forcée des contrats de franchise au repreneur de l'entreprise du master franchisé, CA Limoges, 28 janv. 2019, no 17/01340, LEDICO mai 2019, n° 112c2, p. 3

*** Déséquilibre significatif et avantage sans contrepartie : le nouvel article L 442-1 du code de commerce , LEDICO juin 2019, n° 112e3, p. 4

***La relation commerciale établie suppose la croyance légitime en la continuité de la relation, Cass. com., 27 mars 2019, no 17-18047, LEDICO juill. 2019, n° 112f8, p.

***Les éléments de preuve anonymisés sont-ils vraiment une preuve loyale ?, CA Paris, 5-4, 12 juin 2019, no 18/20323, LEDICO sept. 2019, n° 112j1, p. 5

***La possibilité effective de ne pas conclure un contrat écarte toute soumission à un déséquilibre significatif, Paris 11 janvier 2019 RG n°17/00234, L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence – octobre 2019, n°09 - page 3

***Une cour non spécialisée opte pour le cumul électif entre l'article L. 442-6 ancien du Code de commerce et l'article 1171 du Code civil, CA Lyon, 3e ch. A, 27 févr. 2020, no 18/08265, L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence , juin 2020,- n°06 - page 3

***Absence de soumission d'un distributeur agréé en position de force à l'égard de la tête de réseau, CA Paris, 5-4, 6 nov. 2019, no 18/03352, L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence, septembre 2020 - n°08 - page 2

***L'absence d'effet interruptif de prescription d'une saisine de l'Autorité antérieure à la loi Hamon, Tribunal de commerce de Paris 1er octobre 2019 n°2017053369 , L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence – février 2020, n°02 - page 6

***Quand un grand distributeur est victime d'un abus de position dominante de son fournisseur, TC Paris, ord. de référé 16 janvier 2020, RG 2020001069, SAS ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL contre SAS COCA COLA EUROPEAN PARTNERS FRANCE L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence, mars 2020 - n°03 - page 2

*** Le pouvoir de la DGCCRF de prononcer et liquider des astreintes d'1% du chiffre d'affaires arrive ! , Article 7 du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'UE, Ledico oct 2020 p. 5

*** Le contrôle judiciaire du prix ne s'effectue pas en dehors du déséquilibre significatif !, CA Paris 4 novembre 2020 RG 19/09129

*** La confrontation du déséquilibre significatif et de la nécessaire cohérence et homogénéité du réseau de franchise dans l'affaire Subway, TC Paris 13 octobre 2020 RG 2017005123 Ministre de l'Economie et a. contre SARL SUBWAY International BV et a.

*** Pot pourri autour de la mise en œuvre de l'action du Ministre dans l'affaire Subway : des confusions autour de la prescription, TC Paris 13 octobre 2020 RG 2017005123 Ministre de l'Economie et a. contre SARL SUBWAY International BV et a.

***Loi du 4 avril 2019 introduisant dans le Code de droit économique belge la sanction du déséquilibre manifeste dans les contrats entre entreprises, L. belge n° 2019011404, 4 avr. 2019, modifiant le Code de droit économique en ce qui concerne les abus de dépendance économique, les clauses abusives et les pratiques du marché déloyales entre entreprises , L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence -novembre 2019, n°10 - page 3

***Le cumul des amendes pour violation droit européen et du droit national de la concurrence et le principe ne bis in idem, CJUE, 3 avr. 2019, no C-617/17, ECLI:EU:C:2019:283, L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence –

décembre 2019, n°11 - page 6

***Le ministre de l'Économie échoue à faire supprimer toute remise sur facture sans contrepartie, T. com. Paris, 11 mai 2021, no 1018014864 , Ministre de l'Économie c/ le Galec, L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence , juillet 2021- n°07 - page 4

***La pratique du double prix, Commission européenne, projet de règlement concernant l'application de l'article 101, paragraphe 3, du TFUE à des catégories d'accords verticaux et de pratiques concertées, 9 juill. 2021, C(2021) 5026 final, Commission européenne, projet de lignes directrices sur les restrictions verticales, 9 juill. 2021, Droit de la distribution et de la concurrence – octobre 2021, n°09 - page 6

***Un écart de 78,15 % entre le chiffre d'affaires et le prévisionnel de la première année ne permet pas au franchisé non fautif de savoir que le prévisionnel est grossièrement erroné, Cass. com., 1er déc. 2021, no 18-26572, L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence – janvier 2022, n°01 - page 2

*** De l'oubli par les juges du caractère d'action publique répressive de l'action du Ministre, CA Paris 5 janvier 2022 n° 20/00737 , L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence – février 2022, n°02 - page 4

***Attention à la confusion quant à la notion si importante de soumission !, CA Paris, 5-4, 5 janv. 2022, no 20/00737, L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence – février 2022, n°02 - page 4

*** Défiance au sein du réseau européen des autorités de concurrence, Trib. UE 9 février 2022, T 791/19, Sped-Pro S.A. contre Commission européenne, L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence mars 2022 - n°03 - page 4

*** La loi Macron n'est pas rétroactive Cass. Com. 16 févr. 2022 n° 20-20.429, L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence – avril 2022, n°04 - page 2

*** Le Conseil constitutionnel confie l'appréciation de la proportionnalité des sanctions administratives cumulées à l'administration sous le contrôle du juge ! Décision 2021-984 QPC - 25 mars 2022 - Société Eurelec trading, L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence – mai 2022, n°05 - page 3

*** La soumission des 700.000 développeurs en France de la plateforme Google Play, T. com. Paris, 28 mars 2022, no 2018017655, Ministre de l'Économie c/ Google, L'essentiel du droit de la distribution juin 2022 n°6 p. 4

***Le déséquilibre significatif des contraintes tarifaires imposées par Google sur la plateforme Google Play, T. com. Paris, 28 mars 2022, no 2018017655, Ministre de l'Économie c/ Google, L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence – juin 2022, n°06 - page 4

***Le double prix dans le nouveau Règlement d'exemption des restrictions verticales, Commission européenne, lignes directrices sur les restrictions verticales : JOUE C 248, 30 juin 2022, L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence – juillet 2022, n°07 - page 6

***La réaction disproportionnée du droit face à des irrégularités dans la formalisation TA Paris 23 juin 2022, n° 2108979/2-1, Eurelec Trading, L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence nov.2022- n°10 - page 3

***Le Conseil constitutionnel a-t-il tué la liberté contractuelle et la liberté d'entreprendre ?, Cons. const., QPC, 6 oct. 2022, no 2022-1011 , L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence, novembre 2022, - n°10 - page 4

***Les conditions catégorielles et les regroupements à l'achat : épisode 1, Cass.

com., 28 sept. 2022, no 19-19768 , L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence, décembre 2022, - n°11 - page 3

***Les conditions catégorielles et les regroupements à l'achat : épisode 2, Cass. com., 28 sept. 2022, no 21-20357, L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence -décembre 2022, n°11 - page 4

***Le name and shame ou le retour de l'infamie, D. n° 2022-1701, 29 déc. 2022, NOR : ECOC2226289D, JO n° 302, 30 déc. 2022 L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence -février 2023 n°02 - page 3

***L'action du ministre n'est pas une action en matière civile ou commerciale, CJUE, 22 déc. 2022, no C-98/22, Eurelec, L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence – février 2023 n°02 - page 1

***Une réduction de prix imposée à l'autre partie est passible de l'article L. 442-6, I, 1°, du Code de commerce, Cass. com., 11 janv. 2023, no 21-11163, L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence mars 2023, - n°03 - page 3

***La Cour d'appel de Paris prône une conception large de la notion de commerce de détail CA Paris , 5-4, 8 février 2023, n° 20/14328, L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence avril 2023 - n°04 - page 3

***Du bon sens sur la tentative de soumission mais des oeillères sur la puissance des grands fournisseurs, CA Paris 15 mars 2023 n° 21/13227 et n°21/13481, L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence -mai 2023, n°05 - page 5

*** Les procédures parallèles entre la Commission et une ANC, CJUE, 20 avr. 2023, no C-815/21 P, L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence, juin 2023 p. 4

*** Recevabilité des preuves et CESDH, CA Paris, 5-4, 15 mars 2023, no 21/13227, CA Paris, 5-4, 15 mars 2023, no 21/13481, L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence, juin 2023 p. 3

*** La dépendance économique, critère pertinent de la soumission à un déséquilibre significatif, CA Paris, 5-4, 7 juin 2023, no 22/19733, L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence, juillet 2023 p. 2

*** La coordination sur les prix bruts n'emporte pas coordination sur les prix nets sur le marché spécifique des camions, T. com. Lyon, 27 oct. 2022, no 2018J191, L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence, sept. 2023 p.6

*** Toutes les réductions de prix ne sont pas des avantages sans contrepartie !, CA Paris, 5-4, 25 oct. 2023, no 21/11927, L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence, novembre 2023 p.1

*** La preuve illicite ou déloyale reprend le chemin des prétoires, Cass. Ass. Pl. 22 décembre 2023 n°20-20.648, février 2024

*** Les membres d'une entreprise responsable d'un cartel ne peuvent agir en réparation contre les autres entités de la même entreprise, TC Lyon 8 novembre 2023 n°2019J00489, L'ESSENTIEL Droit de la distribution et de la concurrence, mars 2024

Notes anciennes de droit des contrats:

-Note sous Cass. 1ère Civ. 13 déc. 1988 J.C.P.1989.II.21349 (sort de l'action résolutoire de la rente viagère après le décès du crédientier)

- Note sous Cass. Com. 3 octobre 1989 J.C.P.1990.II.21454 (conflit entre le commissionnaire de transport rétenteur et le vendeur sous réserve de propriété)
- Note sous Cass. Com. 18 fév. 1992 J.C.P.1992.II.21897 (clauses de restitution des cuves en nature)
- Note sous cass. Com. 23 juin 1992 J.C.P.1992.II.21974 (conséquences de la nullité du contrat-cadre pour indétermination du prix)
- Note sous Cass. Com. 8 déc. 1992 J.C.P.1992.II.22045 (crédit-bail; mandat)
- Note sous Cass.Civ. 1, 7 oct.1992 J.C.P.1993.II.22119
- Note sous Cass.Com. 2 mars 1993 J.C.P.1993.II.22176 (mandat d'intérêt commun, distribution de la presse)
- Note sous CA Paris 12 décembre 1996 (OFUP, exclusivité, entente, abus de position dominante, nullité) J.C.P. éd. E 1997.II.953
- Note sous Cass. 3ème Civ. 28 juin 2006 (clause de substitution, promesse synallagmatique de vente) Dalloz 2006

Notes anciennes de Droit international privé:

- Note sous CA Paris 23 janv.1990 J.C.P.1991.II.21637 (Conflit de lois; donation) (affaire Caron)
- Note sous Cass. 1ère Civ 13 octobre 1992 J.C.P.1993.II.22036 (divorce international; double nationalité) (affaire Camara)
- Note sous Cass. 1ère Civ. 20 février 1996 J.C.P. 1996.II. 22647 (succession soumise à la loi française, trust inter vivos, ordre des réductions) (affaire Zieseniss)
- note sous Cass. 1ère Civ. 6 juillet 2005, J.D.I. 2006 p. 608 et s. (arbitrage international, estoppel) (affaire GOLSHANI contre République d'IRAN)

Notes anciennes diverses:

- Note sous Cass. Com. 13 janv.1987 J.C.P.1987 éd.E.II.15054 (cautionnement de dettes futures, Pacte sur succession future)
- Note sous Cass. 1ère Civ. 1er mars 1988 J.C.P.1989.II.21373 (association; libéralité)
- Note sous Cass. 2ème Civ. 20 avril 1988 et 11 juillet 1988 J.C.P.1989.II.21299 (accident de la circulation)
- Note sous Cass. Com. 11 déc. 1990 J.C.P.1991.II.21712 (redressement judiciaire; voies de recours)
- Note sous Cass. 3ème Civ. 19 déc. 1990 J.C.P.1991.II.21739 (partage; fraude paulienne)
- Note sous Cass. 1ère Civ. 4 juin 1991 et Cass. Com. 1er oct.1991 J.C.P.1993 éd. E.II.381 (garantie financière; défaut de déclaration)
- Note sous Cass. Com. 5 oct.1993 J.C.P.1993 éd.E.II.534 (garantie financière; COJURA)
- Note sous Cass. 1ère Civ. 10 janv.1995 et 7 mars 1995 J.C.P.1995. éd.E.II. 701 (garantie financière, conditions d'extinction)
- Note sous Cass. 1ère Civ. 27 juin 1995 J.C.P.1995. éd.G.II. 22526 et J.C.P.1995 éd.E.II.717 (cautionnement, rétractation unilatérale)
- Note sous Cass. com. 17 déc. 1996 (pool bancaire, déclaration de créances) J.C.P. éd. E. 1997, II, 941

- Note sous Cass. Com. 3 juin 1997 (irrecevabilité de l'action ut singuli des créanciers) J.C.P. 1997 éd.E. II. 988
- Note sous Cass. Com. 14 octobre 1997 (rémunération des mandataires-liquidateurs) J.C.P. 1998, éd.E. p. 80
- Note sous Cass. 1ère civ. 12 janvier 1999, J.C.P. 1999 ed E p. 861 (devoir de surveillance du garant financier professionnel)
- Note sous Cass. Ass. Pl. 4 juin 1999, J.C.P. 1999 éd.E.p. 1294 (garanties financière, conditions d'extinction)
- Note sous Cass. Com. 23 janvier 2001 et Cass. Com. 20 mars 2001 (déclaration de créance, créanciers solidaires ; subrogeant) J.C.P. E. 2001 p. 1674
- Note sous Cass. Ass. Pl. 26 janvier 2001 (déclaration de créances, pool bancaire) J.C.P. E 2001 p.617
- Cass. Com 10 mars 2004, lettre des procédures collectives 2004 (date de naissance de la créance de droits d'enregistrement relatifs à une adjudication)
- Note sous Cass. 1ère civ. 21 oct. 2004, J.C.P. 2004 éd. E (garantie financière, cession)

IV) Fascicules

Fasc. en cours

- Fasc. 316-1 Juriscl-commercial, avec JB Gouache, Le choix de la franchise (avril 2016)
- Fasc 316-2, Juriscl-commercial, avec JB Gouache, Les clauses essentielles de la franchise (juin 2017)
- Fasc 316-3 Juriscl-commercial, avec JB Gouache, Les clauses utiles de la franchise (octobre 2017)
- Fasc. 316-4, Juriscl-commercial, avec JB Gouache, La formation du contrat (mars 2020)
- Fasc 316-5, Juriscl-commercial, avec JB Gouache, La gestion de la franchise (2021)
- Facs 316-6, Juriscl-commercial, avec JB Gouache, L'après franchise (2021)
- fasc 316-7, Juriscl-commercial, avec JB Gouache, La franchise internationale (2024)

Fascicules anciens :

- Fasc. 175 Juriscl-Contrats Distribution : Extinction du contrat. Les causes (1998)
- Fasc. 176 Juriscl-Contrats Distribution : Extinction du contrat. Les effets (1990)
- Art.887-892 Fasc.10 Juris-cl Civil Rescision du Partage (les causes) (2000)
- Art. 887-892 Fasc.20 Jurisc Civil Rescision du partage (actes sujets à rescision) (2000)
- Art 887-892 Fasc. 30 Juriscl Civil Rescision du partage (action en rescision) (2000)
- Art.882 Juriscl Civil Opposition au partage (2002)
- Art. 884-886 Juriscl Civil Garantie des lots (1995)
- Art. 883 Juriscl Civ fasc. 1 Effet déclaratif du partage fondement, domaine d'application (1996)
- Art 883 Juriscl Civ Fasc 2 Effet déclaratif du partage ; conséquences (1996)
- V° Association Rep. Civ. Dalloz (2002)
- Fasc sur les contrats internationaux de distribution, G.L.N. Joly, décembre 2002